



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 20 JUIN 2022**

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi vingt juin deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle de la Mairie du 13^e arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi 14 juin deux-mille-vingt-deux par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

PRÉSENTS :

M. AQUA, Mme ATALLAH, M. BASSIOUNI, M. BETOURNE, M. BOULET, M. COBLENCÉ, M. COUMET, Mme DECLERCQ, Mme ESTIENNE, M. FERRIER, M. FLORENTIN, M. GUILLOU, M. IDRISSE, Mme KARAOUN GOUEZOU, Mme LACOMBE, Mme LAVILLE, M. LEROY-WARNIER, Mme MARCHAND, Mme MILLET, M. MOINE, M. NAJDOVSKI, M. OFFREDO, M. OLIVIER, M. PENG, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme SABATIER, Mme SEIGNOT, M. SHOUKRY, Mme SOLEILHAVOUP, Mme SOUYRIS, Mme STIBBE, M. TOKA, M. TRAN.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : Mme AICHOUN BAPTISTE a donné son pouvoir à M. BASSIOUNI.

M. COURBAN a donné son pouvoir à M. AQUA.

Mme KOUASSI a donné son pouvoir à M. OFFREDO

M. LE a donné son pouvoir à M. OLIVIER.

Sans pouvoir : Mme MAULAT, Mme PATRIE

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : Mme Anne SOLEILHAVOUP

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^e arrondissement.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Bienvenue dans notre Conseil. Plusieurs d'entre vous nous ont suggéré de porter le masque pendant le Conseil, je vois que tout le monde s'y est mis, merci d'avoir joué le jeu. Fait-on comme les conseils de Paris, on enlève le masque quand on intervient ? Ce sera oui.

Comme vous l'avez compris à la taille de mon dossier, c'est le Conseil le plus important de l'année, il fait suite à un scrutin. J'imagine que l'on est tous un peu fatigués par la longue soirée d'hier, en tout cas je le suis, car je me suis levé très tôt. Je vous invite sur les présentations de délibération de faire si possible dans la sobriété.

Nous devons commencer notre Conseil comme à l'accoutumée par la désignation d'une secrétaire de séance. Je propose que cela soit Anne SOLEILHAVOUP. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Anne SOLEILHAVOUP est secrétaire de séance.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Projets de délibérations propres

13 2022 13 Adoption de la procédure d'urgence

M. LE MAIRE : Comme cela vous a été indiqué, vu la taille du Conseil, nous n'avons pas pu inscrire à temps un certain nombre de délibérations puisque cela a été transmis au lendemain de la date. Nous sommes obligés d'adopter la procédure d'urgence. Je vais la faire adopter.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

13 2022 11 Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 16 mai 2022

M. LE MAIRE : Nous avons ensuite l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 16 mai 2022. Y a-t-il correction à y apporter ? Je ne vois pas de main se lever, on va l'adopter en l'état.

N'hésitez pas à vous signaler sur les délibérations quand on est membre de conseil d'administration pour pouvoir bien être marqué en NPPV. Je vais faire adopter le compte rendu de la séance du Conseil.

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Il est adopté.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

13 2022 12 Approbation du budget supplémentaire 2022 de l'état spécial du 13^e arrondissement

M. LE MAIRE : Nous arrivons à l'approbation du budget supplémentaire 2022 et de l'état spécial du 13^e arrondissement. Bien évidemment, je passe la main au premier adjoint Éric OFFREDO et je vous laisse en délibérer.

Éric OFFREDO : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, l'approbation du budget supplémentaire fait suite à l'approbation du compte administratif 2021 que nous avons adopté le 16 mai 2022 qui faisait apparaître un solde d'exécution reporté de plein droit. Les reports se répartissent comme suit :

- la dotation de gestion locale : 3 096 465,75 €
- la dotation à l'animation locale : 352 154,37 €
- la dotation d'investissement : 1 199 486,86 €

Le budget supplémentaire qui vous est présenté aujourd'hui permet d'ajouter très simplement ces trois soldes d'exécution aux crédits initiaux votés au budget primitif 2022 que nous avons adopté l'année dernière, vous l'avez tous en tête évidemment. Le budget supplémentaire prend également en compte le transfert de la dotation de gestion locale vers le budget général de la DEVE pour un montant de 83 209 € qui correspond au remboursement d'achat de végétaux au centre de production horticole de Rungis. C'est quelque chose que nous faisons chaque année, il n'y a rien de surprenant. Ainsi, le montant total des dotations attribuées à l'état spécial du 13^e arrondissement, qui prennent en compte le budget primitif et le budget supplémentaire, font apparaître des crédits ouverts au titre de l'exercice 2022 respectivement pour :

- les dotations de gestion locale : 17 941 961,75 €
- la dotation à l'animation locale : 1 442 234,37 €
- la dotation d'investissement : 1 620 646,86 €

Le budget d'état spécial constitué des dépenses et des recettes est voté à l'équilibre.

Comme l'a précisé Monsieur le Maire, il ne participe pas à cette délibération. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, je soumetts donc aux voix.

Qui vote pour ces dérogations du budget supplémentaire 2022 ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Il est donc adopté à l'unanimité.

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

MONSIEUR LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE.

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

M. LE MAIRE : Avant de commencer les projets de délibération autres que ceux de la mairie, je voulais excuser un certain nombre de nos collègues, d'ailleurs je vais peut-être en oublier. Johanne KOUASSI a le Covid, Bérangère AICHOUN BAPTISTE est également malade, Alexandre COURBAN a un deuil personnel, il ne sera pas là ce soir, Béatrice PATRIE qui se remet petit à petit de son opération. J'espère n'avoir oublié personne. Cela va engendrer un certain nombre de remplacements sur l'ordre du jour qui vous a été communiqué, les personnes qui vont présenter les projets de délibération, et Éric OFFREDO sera particulièrement sollicité aujourd'hui.

Projets de délibérations soumis pour avis

2022 DILT 6 Avenant n°1 à la convention avec Photomaton relative à l'occupation du domaine public - Autorisation - Signature

M. LE MAIRE : Nous allons commencer par la DILT6, pour le coup c'est dans son portefeuille, il s'agit du renouvellement de la convention Photomaton très utile pour ceux qui arrivent à avoir rendez-vous pour faire leur passeport ou leur pièce d'identité.

Éric OFFREDO : C'est un avenant simple à la convention que nous avons adoptée le 21 novembre 2021 qui est une convention d'occupation du domaine public pour la société Photomaton. Nous avons renouvelé pour un an dans la perspective de refaire un marché avec un nouveau prestataire ou le même, en tout cas de remonter le marché.

Il se trouve que cette convention qui était d'une durée d'une année non reconductible a été mise en place avec une redevance. Elle prend fin le 20 novembre 2022, mais les attentes de la Ville ont évolué en termes de services rendus notamment au regard de la nécessité pour les machines de disposer de solutions numériques sécurisées pour l'Agence nationale des titres sécurisés. Très simplement, par exemple si vous voulez faire votre permis de conduire, vous pouvez avoir une photo dématérialisée que vous pouvez joindre à votre dossier, mais pour cela il faut avoir des machines agréées. La machine que nous avons dans la mairie comme les machines qui sont dans l'ensemble des mairies ne sont pas agréées donc il est nécessaire de réadapter le cahier des charges et jusqu'à fin novembre 2022, le temps était un peu court. L'avenant qu'il vous est proposé d'adopter est un avenant de prolongation pour une durée de quatre mois pour éviter toute rupture d'activité, qui nous emmènerait jusqu'au 20 mars 2023 ce qui permettra de préparer un marché de remplacement du prestataire ou la prolongation de ce prestataire précisément.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'un conseiller ou une conseillère souhaite intervenir ? Je vais le faire voter. DILT 6. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DDCT 43 Subvention (22 750 €) à une association au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 13^e arrondissement

M. LE MAIRE : Nous passons à la DDCT 43, toujours Éric OFFREDO sur le fonds d'animation locale.

Éric OFFREDO : Mes chers collègues, nous avons adopté l'année dernière le pacte parisien de proximité le 17 novembre 2021 qui a posé comme principe la création d'un fonds d'animation locale (FAL). Le budget de la Ville de Paris pour 2022 a entériné la création de ce fonds sur le budget de la DDCT à hauteur de 300 000 € en faveur d'associations à vocation sociale et concourant à l'animation locale dans un arrondissement. C'est sur proposition du maire d'arrondissement que sont retenues les associations.

Il se trouve que pour le 13^e arrondissement le maire a retenu une association que nous connaissons bien qui est le Comité des Fêtes et de la Solidarité du 13^e qui organise notamment le bal des personnes âgées, l'arbre de Noël au bénéfice des personnes vivant avec un handicap et en partenariat avec la mairie du 13^e arrondissement le festival de la Semaine italienne notamment.

Il est proposé dans ce cadre-là d'accorder une subvention de 22 750 €.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce projet de délibération ? Non, on en a l'habitude maintenant. Donc je fais voter.

DDTC 43. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DLH 137 Location de divers ensembles immobiliers (12^e, 13^e et 17^e) à ELOGIE- SIEMP - Avenant à bail emphytéotique

M. LE MAIRE : Toujours Éric OFFREDO pour le DLH 137 avec la modification d'un bail emphytéotique.

Éric OFFREDO : Je ne vous fais sans doute pas rêver, il s'agit d'une délibération très technique, un avenant à un bail emphytéotique. C'est la régularisation du bail pour intégrer une clause relevant du Code du commerce. Cette clause est systématiquement intégrée aux baux signés depuis 2012, ce qui permet aux titulaires de ces baux d'être sécurisés à l'échéance du bail emphytéotique. Au fil de l'eau et à la demande des bailleurs en l'occurrence ELOGIE-SIEMP pour cette délibération, nous régularisons les différents baux. C'est zéro modification sur la vie des immeubles ou des commerces, en tout cas pas avant l'échéance de ces baux emphytéotiques. Pour le plus récent, on est sur 2031, on a un peu le temps de voir.

Pour les adresses concernées dans le 13^e arrondissement, il y en a sept : 36, rue des cordelières, 42, rue Jeanne d'Arc, 63, boulevard Kellerman, 69, boulevard Kellerman, 10, rue Kuss, 131, rue Léon-Maurice Nordmann, 62, rue Regnault. Pas de réflexion particulière, c'est vraiment extrêmement technique.

M. LE MAIRE : Des demandes d'intervention ?

Marie-Josée RAYMOND-ROSSI : Je ne prendrai pas part au vote puisqu'il s'agit de ELOGIE-SIEMP.

M. LE MAIRE : J'espère que l'on arrivera à nous clarifier cette situation qui devient grotesque sur le fait de ne pas voter sur des délibérations. Avant c'était avec les subventions, maintenant c'est un peu le systématisme, puis on oublie surtout et on se met en insécurité.

DLH 137. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

MME MARIE-JOSEE RAYMOND-ROSSI NE PARTICIPE PAS AU VOTE.

2022 DU 68 Vente à SNL-Prologues de quatre logements représentant 5 lots de copropriété en vue de réaliser des logements locatifs sociaux (11^e, 13^e, 19^e et 20^e)

M. LE MAIRE : Nous passons donc à Marie-Josée RAYMOND-ROSSI avec la DU 68, c'est une vente de quatre logements à SNL-Prologues.

Marie-Josée RAYMOND-ROSSI : Monsieur le Maire, je vais vous demander de présenter dans la foulée les délibérations DLH 125 puisque c'est la même adresse qui est concernée.

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr, allez-y.

Marie-Josée RAYMOND-ROSSI : La délibération qui vous est soumise propose de céder à la SNL-Prologues quatre logements qui relèvent du domaine privé de la Ville de Paris.

SNL-Prologues prévoit d'acquérir directement auprès de la Ville en pleine propriété quatre logements situés dans le 11^e, 19^e, 20^e et un dans le 13^e. Le logement qui est dans notre arrondissement a fait l'objet d'une préemption de la Ville. Il est tout petit, 15 m² environ, il nécessite des travaux importants de remise en état et de confort.

Dans le cadre de ses missions d'insertion, Solidarités Nouvelles pour le Logement a pour projet de transformer ces quatre lots en logements temporaires d'insertion ou logements passerelles. L'acquisition de ces lots serait portée par la société anonyme coopérative agréée entreprise solidaire de SNL-Prologues. Compte tenu du coût des travaux, des possibilités d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations, des subventions pouvant être accordées aux bailleurs sociaux ainsi que leur localisation et de leur état, le prix de cession de ces lots serait fixé à 3 000 € le mètre carré.

Je vous propose d'autoriser la Maire de Paris de céder à SNL-Prologues dans les conditions détaillées dans l'annexe de la présente convention les lots de copropriétés, de l'autoriser à voter favorablement en assemblée générale pour toute décision nécessaire ou utile à ces opérations, à l'autoriser à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ces opérations.

2022 DLH 125 Réalisation dans les 11^e, 13^e,14^e,19^e et 20^e arrondissements d'un programme de création de sept logements PLA-I par SNL-Prologues – Subvention : 43 425 €
--

Marie-Josée RAYMOND-ROSSI : Je poursuis concernant la délibération DLH 125/3 et DLH 125/4 qui font suite à la précédente délibération. Nous les voterons successivement. Tout d'abord la délibération DLH 125/3 qui prévoit la réalisation au 28, rue Moulin-de-la-Pointe d'un logement social conventionné PLA-I par la SNL-Prologues, enfin la délibération DLH 125/4 qui propose d'autoriser la Maire de Paris à accorder la garantie de la Ville pour le prêt PLA-I que la SNL-Prologues devra contracter.

M. LE MAIRE : Des demandes d'intervention sur cette délibération ? On va les faire voter successivement.

DU 68. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstention de l'opposition.

POUR : 33 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 VOIX (5 ÉLUS DU GROUPE UDC 13 UDC13 (Mme ESTIENNE, MME STIBBE ET MM. LE, OLIVIER ET SHOUKRY)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉ À LA MAJORITÉ.

DLH 125. Même vote. Je vous en remercie.

POUR : 33 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 VOIX (5 ÉLUS DU GROUPE UDC 13 UDC13 (Mme ESTIENNE, MME STIBBE ET MM. LE, OLIVIER ET SHOUKRY)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉ À LA MAJORITÉ.

2022 DLH 148 Lancement de l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs
--

M. LE MAIRE : Nous passons à la DLH 148, toujours Marie-Josée RAYMOND-ROSSI, cette fois-ci sur le Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

Marie-Josée RAYMOND-ROSSI : Oui, c'est une délibération importante, Monsieur le Maire. En application de la loi ELAN votée en novembre 2018, la Ville de Paris doit se doter d'un Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID).

Cette délibération va permettre à la Ville de Paris de lancer la démarche d'élaboration de ce plan qui regroupera et précisera les dispositifs pour faciliter l'accès des Parisiens au logement social. Cette élaboration se fera en concertation avec l'ensemble des bailleurs, des réservataires et des associations œuvrant dans le domaine du logement social sur le territoire parisien.

Le PPGDID est adopté pour six ans, le Code de la construction et de l'habitation détaille les treize thèmes qui seront discutés, précisés, modifiés ou élargis avec l'ensemble des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration du plan.

Comme vous avez pu le voir à la lecture de cette délibération, la Ville de Paris a été précurseur dans la plupart des attendus du PPGDID, beaucoup d'entre eux sont déjà mis en œuvre par la collectivité parisienne depuis 2001. Je ne citerai que la mise en place du maillage territorial par les 17 points d'accueil du public qui sont implantés dans chaque mairie d'arrondissement, la cotation des demandes mises en place depuis novembre 2014, le dispositif Loc'annonces est effectif depuis 2015, il permet la location choisie et effective, le déploiement des filières spécifiques dédiées aux publics prioritaires qui est effectif depuis l'adoption de la Convention parisienne d'attribution en juillet 2021, la garantie d'une meilleure mixité sociale par la mise en place d'une sectorisation de géographie solidaire dans la Convention parisienne d'attribution, la gestion et la prise en charge plus efficaces des demandes de mutation interne au sein du parc de logements locatifs sociaux actés par la Charte des mutations signée avec l'État et 19 bailleurs sociaux en 2015 pour favoriser les mutations et le déploiement de la plateforme Echanger Habiter qui répond aux attentes de mobilité résidentielle des locataires.

Une délibération sera prochainement présentée au Conseil de Paris pour l'adoption du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, ce qui lui permettra de répondre à l'attendu numéro 10 du PPGDID. Là aussi on pourra voir que beaucoup de choses sont déjà mises en œuvre à Paris notamment sur la gouvernance, l'axe d'hébergement logement, les diagnostics et l'accompagnement social, la prévention des expulsions et enfin sur la lutte contre l'habitat insalubre. Comme vous l'aurez compris, le PPGDID vise à partager et élargir ces dispositifs précurseurs à tous les acteurs du logement sur le territoire parisien et à mieux coordonner les interventions des différents acteurs dans le rôle respectif. Ce plan sera élaboré selon un processus et un calendrier précis comme indiqué dans cette délibération.

Dans un délai de trois mois à compter de la transmission de la présente délibération, le préfet de région portera à la connaissance de la Ville les objectifs à prendre en compte sur son territoire en matière de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs de logements sociaux. Un travail sera engagé avec les bailleurs sociaux. Ce plan sera ensuite soumis à l'avis de la Conférence du logement puis transmis au préfet de région pour agrément et enfin sera présenté en Conseil de Paris au premier trimestre 2023.

Je vous prie donc de bien vouloir délibérer sur la démarche et le calendrier présentés en cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a une demande d'intervention sur ce très bel acronyme que tu nous as décrit ? Je vais le faire voter. Ce sera l'occasion de ramasser les nouvelles procédures qui ont été mises en place à Paris, ce qui n'est pas inintéressant, ce qui est même plutôt bien.

Cela n'enlève pas les réserves que l'on peut avoir sur les nouvelles formalités d'attribution des logements sociaux et les nouvelles exigences que demande l'État. On a eu ce débat d'ailleurs au sein du conseil d'administration de la RIVP ce matin avec des obligations pour les bailleurs qui deviennent très complexes à mettre en place. Par exemple, son parc de logements ne correspond pas aux exigences qui lui sont demandées et cela met en difficulté, je pense, à la fois les locataires et les finances de l'État aussi. Mettre des personnes qui ne sont pas éligibles sur des catégories de logement trop élevées pour ces mêmes personnes, cela pose évidemment un problème. Une fois que j'ai dit cela, c'est très bien que l'on se lance

malgré tout dans ce plan d'élaboration parce que cela sera utile en termes de visibilité pour les demandeurs de savoir comment ils peuvent au mieux positionner leur demande. Pas de demandes d'intervention.

DLH 148. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Merci. Il est adopté.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DVD 59 Convention d'occupation du domaine public avec la Société d'Études et d'Aménagement des Anciennes Carrières des Capucins (SEADACC)

M. LE MAIRE : On passe à un autre acronyme, la SEADACC, qui pour les anciens de ce Conseil, on le voit revenir régulièrement, il s'agit tout simplement de la Société d'Études et d'Aménagement des Anciennes Carrières des Capucins. Je laisse la parole à Antoine GUILLOU.

Antoine GUILLOU : Merci, Monsieur le Maire. Vous avez tué le suspense. L'essentiel de mon intervention est d'interroger notre assemblée sur la signification de ce sigle. Il s'agit d'un projet de convention entre la Ville de Paris et la SEADACC pour la mise en valeur de ses anciennes carrières des Capucins qui bordent l'Hôpital Cochin pour le 13^e arrondissement, qui sont situées en partie sous la rue de la Santé, la frontière avec le 14^e.

La délibération a pour but d'autoriser la Maire de Paris à renouveler cette convention qui permet à cette association de bénévoles de continuer à valoriser ce patrimoine souterrain.

M. LE MAIRE : Peut-être que l'on va profiter des fortes températures pour aller la visiter, cher Antoine GUILLOU. Est-ce qu'un conseiller ou une conseillère demande la parole ? Je n'en vois pas.

DVD 59. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DTEC 28 Demande d'enregistrement en vue de l'extension d'un technicentre et de la création d'un nouvel atelier de maintenance de trains par la société SNCF Voyageurs au 80, rue Victor Hugo à Ivry (94)

M. LE MAIRE : On passe à la DTEC 28, il s'agit de l'atelier de maintenance des trains, on te laisse la parole.

Antoine GUILLOU : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement une délibération qui a pour but de formaliser l'avis de la Ville de Paris dans le cadre d'une enquête publique portant sur l'extension du technicentre de la SNCF à Ivry-sur-Seine, technicentre qui permet notamment d'accueillir les trains qui desservent Paris-Austerlitz. Le 13^e arrondissement et Paris sont consultés parce que nous sommes dans le périmètre de consultation quand bien même le chantier se trouve à Ivry-sur-Seine. C'est une installation classée pour la protection de l'environnement et donc nous sommes consultés à ce titre. A priori, les risques tels qu'analysés par les services de la Ville liés à ce chantier sont assez limités, les nuisances également.

La délibération propose de rendre un avis favorable dans le cadre de l'enquête publique sur cette extension du technicentre SNCF à Ivry-sur-Seine.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demandes d'intervention.

DTEC 28. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée à l'unanimité.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DVD 22 Prolongement de la ligne 14 - Pôle Maison Blanche – Aménagement du parvis – Convention de financement avec la Société du Grand Paris et convention avec la RATP pour la maîtrise d'ouvrage

M. LE MAIRE : Toujours Antoine GUILLOU, cette fois cela nous concerne très directement puisqu'il s'agit de l'aménagement du parvis de la future station de la ligne 14 Maison Blanche.

Antoine GUILLOU : Absolument, il s'agit d'un chantier que nous avons eu l'occasion de suivre plusieurs fois dans le cadre de notre assemblée, bien sûr un chantier structurant pour notre arrondissement, l'extension de la ligne 14, notamment le fait qu'elle desserve en ce qui nous concerne la station Maison Blanche.

Il s'agit à travers cette délibération d'une convention avec la RATP et la Métropole du Grand Paris pour l'aménagement du parvis et les règles qui régissent le financement de cette opération qui viendra parfaire le chantier de la station Maison Blanche. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'organiser une réunion de concertation bien sûr avec le conseil de quartier, les riverains et celles et ceux qui souhaiteront y participer vraisemblablement à la rentrée de septembre pour continuer à travailler sur la définition précise de ce projet même si les grandes lignes sont déjà connues puisqu'elles ont été déterminées évidemment au début du chantier.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je ne vois pas demain se lever.

DVD 22. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 38

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DVD 74 Parcs de stationnement Porte de Versailles à Paris 15^e, Charléty, Coubertin et Charléty Thomire à Paris 13^e – Principe de délégation de service public pour la modernisation des parcs Charléty, Coubertin

M. LE MAIRE : DVD 74, il s'agit de différents parcs de stationnement. On est concernés par Charléty, Coubertin et Thomire.

Antoine GUILLOU : Je serai bref. Une délibération assez classique, une délégation de service public pour des parcs de stationnement. Effectivement, nous sommes concernés par celles-là au titre des deux parcs de stationnement autour du stade Charléty, Charléty Coubertin et Charléty Thomire. Renouvellement de DSP assez classique avec à chaque fois dans la lignée de la Politique de la Ville en la matière des améliorations pour différents types de mobilité.

M. LE MAIRE : Là aussi je ne vois pas de demandes d'intervention. DVD 74. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Je n'en vois pas. Unanimité. Je vous remercie.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DVD 55 Soutien aux initiatives des associations vélo dans le cadre du Budget participatif – Subventions d'investissements (173 541 €) à dix associations et conventions associées

M. LE MAIRE : DVD 55, cette fois il s'agit du Budget participatif avec des aménagements pour les cyclistes.

Antoine GUILLOU : Absolument et je mettrai l'accent sur l'intérieur de cette délibération qui concerne dix associations et différents montants associés. Pour notre arrondissement, c'est plus particulièrement l'association le Petit Biclou qui est concernée, qui va pouvoir bénéficier d'une subvention d'investissement à hauteur de 40 000 € pour l'aménagement d'un nouveau local qu'elle vient de trouver rue de l'Interne Loeb, en Quartier Politique de la Ville. C'est une association qui est très active, qui mène un certain nombre d'actions à destination des jeunes et des moins jeunes, mais également dans une visée éducative pour apprendre à réparer soi-même son vélo et mène diverses actions autour du vélo. Une association que nous connaissons bien et qui organise différents événements par ailleurs dans l'arrondissement régulièrement.

M. LE MAIRE : Exactement. Y a-t-il des demandes d'intervention ? DVD 55. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité aussi.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DDCT 78 Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable dans les quartiers populaires parisiens – Subventions (101 500 €) à 25 associations pour le financement de 29 projets

M. LE MAIRE : DDCT 78, je laisse la parole à Alexandre FLORENTIN parce qu'il s'agit d'actions pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable. On pourrait faire un acronyme aussi tant qu'on y est.

Alexandre FLORENTIN : Un de plus. Merci, Monsieur le Maire. Les trois prochaines délibérations concernent l'opération de validation de la stratégie parisienne pour une alimentation durable avec une première délibération qui concerne des actions d'associations vis-à-vis de quartiers populaires, une deuxième que je détaillerai ensuite vis-à-vis d'autres associations et enfin une troisième qui elle concerne des projets économiques.

Dans cette DDCT 78 qui, je vous le rappelle, concerne des subventions pour des associations qui travaillent dans des quartiers populaires parisiens, le 13^e arrondissement est concerné vis-à-vis de trois associations, les Fourmis qui Jardinent, Pulsar et Solidaya. Il est question ici d'accorder 8 500 € pour ces associations qui organisent diverses activités autour de la permaculture, du jardinage, la sensibilisation à l'alimentation durable. C'est notamment le cas pour Solidaya ainsi que sur la santé par l'alimentation, mais aussi le gaspillage alimentaire, la valorisation des déchets au travers du compostage.

Je vous propose donc de voter favorablement ce premier train de subventions. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Tu as présenté les trois ?

Alexandre FLORENTIN : Non, j'ai fait un chapeau global et ensuite je reviendrai sur les deux suivantes.

M. LE MAIRE : C'est bien ce qu'il me semblait, il me semblait que ce n'est pas la première. Pas de demande d'intervention.

DDTC 78. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DEVE 42 Subventions (95 000 €) à huit associations et un organisme pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable

M. LE MAIRE : On passe à la DEVE 42 dans le même esprit.

Alexandre FLORENTIN : Exactement, le même esprit, d'autres associations cette fois-ci qui ne sont pas ciblées sur les quartiers populaires. On a par exemple une des associations en question qui organise le festival We Love Green.

En l'occurrence pour le 13^e arrondissement, on parle ici de l'association Biocycle qui collecte et redistribue à vélo à des associations d'aides alimentaires des invendus dans plusieurs arrondissements, dont le 13^e. Il est ici question d'une subvention de 10 000 € que je vous propose d'approuver. Merci.

M. LE MAIRE : Nous sommes ici quelques-uns à avoir pédalé pour fabriquer des jus de fruits. Cela fait partie des activités du maire. Pas de demande d'intervention.

DEVE 42. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DAE 2 Conventions et subventions (590 000 €) à 15 organismes portants des projets économiques en faveur des circuits courts et d'une alimentation durable et solidaire
--

M. LE MAIRE : DAE 2, cette fois on parle des circuits courts.

Alexandre FLORENTIN : Tout à fait et on s'adresse à 15 organismes portant des projets économiques. C'est toujours dans le cadre de cette stratégie de Paris pour une alimentation durable. Vous voyez que les montants sont un peu différents parce qu'à la fois il y a des subventions de fonctionnement pour certaines structures qui sont encore un peu fragiles et des subventions en investissement.

Dans le 13^e arrondissement, il est question d'aider à hauteur de 10 000 € les Petites Cantines, une structure qui a ouvert un restaurant de quartier à prix libre qui est aussi un lieu de vie, de rencontre et d'échange autour d'un repas. Le lien au-delà de cette question de solidarité sur l'aspect durabilité, sachez que cette structure s'approvisionne en privilégiant le vrac et en utilisant principalement des produits issus de la récupération d'invendus. Je ne sais pas si ce sont ceux de Biocycle, mais en tout cas la boucle est bouclée. On parle ici d'une subvention de 10 000 € que je vous propose d'approuver.

M. LE MAIRE : Allez partager un repas, vous y serez toujours les bienvenus. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

DAE 2. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DVD 69 Réseau de chaleur parisien – Classement et définition de la zone de développement prioritaire
--

M. LE MAIRE : On en vient à un autre sujet très différent, le réseau de chaleur parisien. C'est toujours Alexandre FLORENTIN pour parler de son développement.

Alexandre FLORENTIN : On en avait déjà parlé dans ce Conseil municipal. Je vous le rappelle, le contrat de concession du réseau de chaleur arrive à son terme fin 2024 et la procédure de renouvellement de ce contrat est en cours. Un schéma directeur a été approuvé en fin d'année dernière qui prévoit notamment un fort développement de ce réseau.

Pour rappel, on parle de faire +26 % de clients en 2030 et +65 % en 2050. Pour assurer le bon fonctionnement de ce réseau et l'atteinte de ses objectifs, là je vous ai donné les objectifs en termes de clientèle, je ne vous rappelle pas tous les objectifs en termes de baisse des émissions parce que la délibération est assez technique et complète. Pour assurer son bon fonctionnement, il faut pouvoir donner une forme de priorité au raccordement au réseau selon certaines conditions. Le principe même de cette priorité donnée est lié au principe de classement du réseau. Le réseau de chaleur parisien répond aux critères permettant ce type de classement.

La délibération précise les seuils à partir desquels la priorité va être donnée au raccordement. On parle de trois types de seuils, il y a d'abord un seuil de puissance qui permet de ne pas chercher à raccorder les logements qui feraient moins de quinze logements parce que chaque raccordement coûte de l'argent. C'est non seulement une question financière, mais c'est une question tout simplement de bon fonctionnement du réseau. Ça, c'est le premier critère. Ensuite, il y a une question de distance par rapport au réseau existant, je vous laisserai regarder les critères géographiques. Certaines opérations d'aménagement sont nommées aussi, dont plusieurs dans le 13^e. Enfin, il y a un critère de coût pour permettre aux groupes de logements qui démontreraient que ça leur coûte moins cher de se raccorder par le gaz ou d'autres solutions puissent se raccorder.

Enfin, puisque ce principe de priorisation est nouveau, la délibération propose aussi de ne pas réviser ce principe tous les dix ans, mais tous les trois ans, ce que je trouve extrêmement sain compte tenu de cette nouveauté.

Je vous propose donc d'approuver cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? J'en vois plusieurs, Jean-Noël AQUA.

Jean-Noël AQUA : Très rapidement. Nous allons voter évidemment. Nous allons proposer pas ici en CA des amendements à la délibération. Le but c'est évidemment de développer ce réseau. Nous avons proposé de longue date ce classement qui participe à trouver de nouveaux clients et à assurer le modèle économique, donc le développement industriel de l'outil. C'est important, tu l'as dit, que l'on développe le mix énergétique et que l'on aille toujours vers plus d'énergie renouvelable. La question c'est justement le modèle économique, les investissements qui vont coûter lourd et il faut faire attention à ce que les prix ne dérapent pas pour les consommateurs. Je pense que la barre est peut-être un peu haute sur les quinze logements concernés.

On proposera des amendements pour nourrir le débat et peut-être plutôt aller vers dix logements sachant que dans la délibération et c'est bien fait, il y a la possibilité si cela coûte trop cher le raccordement au réseau, de toute façon on fait un devis avant de changer son installation, on a une clause de non-exécution du classement. Il nous semblerait plus intéressant de revoir à la baisse le seuil à partir duquel on a le déclenchement de l'obligation vu qu'il y a parachute après sur le fait que si c'est trop élevé en termes de coût on peut y échapper. C'est pour nourrir le débat que je voulais le dire déjà aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Marie-Pierre MARCHAND a demandé la parole. Non, pardon. Je vais dire un mot, mais après le vote.

DVD 69. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

MONSIEUR LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE.

M. LE MAIRE : Moi je suis NPPV, c'est pour cela que j'interviens après le vote. Pour vous signaler que le 13^e est particulièrement concerné par cette délibération. Le réseau de la CPCU y est très développé. Au passage, beaucoup des habitants du 13^e, sans peut-être s'en rendre compte d'ailleurs, s'ils avaient eu les augmentations de fait, ils s'en seraient rendu compte. Ils bénéficient du service de la CPCU qui les protège très fortement contre les augmentations du prix de l'énergie. Il n'empêche qu'à un moment donné la tarification sera révisée, mais en tout cas tous les mois qui sont passés, tous les habitants qu'ils soient copropriétaires ou locataires ont été très largement protégés. Je voulais vous le souligner.

J'entends les amendements proposés par Jean-Noël AQUA, il y a d'autres sujets, il y a le prix de l'abonnement qui peut être un frein surtout pour les nouveaux immeubles qui consomment extrêmement peu, il y a un problème de rentabilité tout simplement pour les gens.

Ces questions, j'imagine, seront examinées petit à petit et ces révisions tous les trois ans pour nous permettre d'avancer.

2022 DPE 7 Autorisation d'accès et de passage au 7-9, rue Primatice (13^e) – Convention avec la Régie Immobilière de la Ville de Paris

M. LE MAIRE : Je passe à la délibération suivante DPE 7. C'est Danièle SEIGNOT qui la rapporte, c'est une convention avec la RIVP.

Danièle SEIGNOT : Il s'agit de demander à la RIVP l'autorisation d'emprunter le même passage, la même entrée que les habitants, les locataires. Pour cela la Ville payerait une petite indemnisation. Cette délibération consiste à vous demander l'autorisation de signer la convention avec la RIVP pour ce passage en circuit propre afin d'éviter le mélange des genres. Merci.

M. LE MAIRE : Très bien.

DPE 7. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

MONSIEUR LE MAIRE ET ANTOINE GUILLOU NE PARTICIPE PAS AU VOTE.

2022 DEVE 39 Convention pour la réalisation et le financement des travaux de réfection et d'entretien pendant un an des jardinières situées allée Claude Lévi-Strauss du droit du lot T6C à Paris 13^e

M. LE MAIRE : Je passe la parole à Nathalie LAVILLE, il s'agit de réfection de jardinières allée Claude Lévi-Strauss.

Nathalie LAVILLE : Oui, merci. Nous avons ici une délibération qui doit permettre à la SEMAPA de prendre en charge des travaux d'entretien sur les jardinières de l'allée Claude Lévi-Strauss. Pour rappel, lors de la création de cette promenade en 2021, une entreprise avait été en charge d'organiser leur entretien, mais elle avait mal rempli son contrat.

Pour remédier à cet état de fait, la Ville de Paris propose de signer une convention avec la SEMAPA qui prendra en charge ces travaux de réfection pour un montant de 19 373, 71 €.

M. LE MAIRE : Merci. Je ne vois pas de demandes d'intervention.
DEVE 39. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. NPPV me concernant.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (1 DU GROUPE UDC (MME ESTIENNE))

MONSIEUR LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE.

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DEVE 48 Subvention de fonctionnement (6 000 €) attribuée à l'association Urbanescence pour ses actions en matière d'agriculture et d'alimentation durables

M. LE MAIRE : Nous passons à la DEVE 48 et c'est toujours Nathalie LAVILLE qui la rapporte sur Urbanescence.

Nathalie LAVILLE : La Ville de Paris a choisi d'investir dans le secteur de l'agriculture pour nourrir sa population, pour la sensibiliser aux métiers de l'agriculture ou encore pour qu'elle comprenne mieux l'impact que l'agriculture urbaine peut avoir sur l'environnement alors même que les villes sont de plus en plus fréquemment confrontées aux épisodes de chaleur extrême.

Pour ce faire, il est proposé d'affecter une subvention de fonctionnement à l'association Urbanescence d'un montant de 6 000 € pour l'aider à mener ses actions en matière d'agriculture et d'alimentation durables. Certaines des missions d'Urbanescence visent à développer la biodiversité urbaine, à créer des micro fermes urbaines en permaculture. L'association propose aussi des ateliers, des formations et des outils pédagogiques auprès des habitants.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Nathalie LAVILLE.
DEVE 48. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DEVE 22 Appel à projet PARIS SEME 2 – Subventions en investissement (224 272 €) et conventions avec 12 structures intervenant dans le secteur agricole

M. LE MAIRE : Nous passons à la DEVE 22 toujours sur les questions d'agriculture.

Nathalie LAVILLE : Oui et en lien avec la délibération précédente puisqu'il s'agit d'une délibération qui vise à soutenir des projets d'investissement dans le cadre de l'appel à projets SEME 2. Ce sont 13 projets qui ont été sélectionnés pour un montant de 224 272 € pour le 13^e. On a désigné Cultiv'toit qui est un projet installé sur le toit du gymnase Choisy qui consiste à proposer aux étudiants des résidences du CROUS aux alentours et aux habitants du quartier une offre locale, fraîche, sans pesticide de fruits, de légumes et d'arômes commercialisés en circuit ultra court donc depuis le toit jusqu'à l'assiette des voisins. Le projet prévoit également des actions de sensibilisation auprès du public parisien.

La demande de subvention vise à financer des études préalables aux travaux d'installation d'un complexe végétal en toiture et à l'acquisition de nouveaux bacs de culture. Là il s'agit d'une subvention de 11 488 €.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

DEVE 22. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DDCT 58 Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires – Subvention pour 7 associations

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à nouveau à Éric OFFREDO parce qu'il rapporte les délibérations de Johanne KOUASSI avec la DDTC 58. On commence par le soutien aux réseaux de familles monoparentales.

Éric OFFREDO : Exactement, il s'agit d'une subvention accordée à sept associations qui interviennent sur l'accompagnement des familles monoparentales dans les quartiers populaires. On sait que lutter contre l'isolement des familles monoparentales dans les quartiers populaires représente un véritable enjeu social. La Ville finance le dispositif dans plusieurs arrondissements et nous sommes concernés dans le 13^e par l'association ESPEREM qui a repris ses activités en 2021, son action s'appelle « 13 en lien », on joue beaucoup sur le 13, de l'Allée Verte ou en pied d'immeuble, dans la rue ou le tram n'a pas permis de mobiliser des femmes des quartiers Chevaleret, Udine et Bédier-Boutroux. L'association propose des activités collectives autour de la parentalité, de la vie pratique, de l'insertion professionnelle et du bien-être. Les temps individuels sont proposés, mis en place à la demande. En 2021, treize femmes ont été suivies dans le 13^e, cinq dans le 14^e.

Il est proposé d'accorder pour l'association ESPEREM le montant de 12 500 €.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ?

DDTC 58. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DFPE 81 Subventions (154 500 €) à neuf associations et signature de neuf conventions pour leur activité de médiation familiale

M. LE MAIRE : On poursuit, toujours Éric OFFREDO, il s'agit de signature de neuf conventions sur les questions d'activité de médiation familiale.

Éric OFFREDO : C'est une médiation familiale pour neuf associations, là aussi sur tout Paris, onze arrondissements très exactement pour 154 500 €. Nous sommes concernés dans le 13^e arrondissement pour une association qui s'appelle Parenthèse Médiation pour renforcer ses actions qui se déroulent pour la plupart dans Maison13 Solidaire, le centre social. Cent familles ont été accompagnées dans le 13^e et le 14^e. Il est proposé d'accorder 13 000 € à cette association qui œuvre dans la médiation familiale.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demande d'intervention.
DFPE 81. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

POUR : 38 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DFPE 128 Subvention (1 979 418 €) à 18 associations, conventions et avenants pour la gestion de 33 LAEP à Paris, financement des LAEP de la CAF et subvention d'investissement de 25 000 €

M. LE MAIRE : DFPE 128.

Éric OFFREDO : C'est une subvention de fonctionnement à dix-huit associations gestionnaires de lieux d'accueil enfants-parents. Je vous ai fait le vocable complet, normalement on dit un LAEP. Pour le 13^e arrondissement, on est concernés par un établissement qui œuvre maintenant depuis un certain nombre d'années et qui rend beaucoup de services, l'Ilot Bébés qui est géré par la fondation Rothschild au square Dunois.
Il est proposé d'accorder 195 444 €.

M. LE MAIRE : Merci.
DFPE 128. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DFPE 55 Subventions (9 354 918 €) – Avenant 1 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19^e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance

M. LE MAIRE : Nous passons cette fois-ci aux établissements de la petite enfance. On commence par le DFPE 55, les œuvres de la Croix Saint-Simon.

Éric OFFREDO : Les œuvres de la Croix Saint-Simon, il est proposé d'accorder un montant assez conséquent, 9 354 918 € à la Fondation. Pour le 13^e arrondissement, on est concernés sur un tout petit établissement sur les vingt-huit, c'est la Kalabane, le parc de Choisy qui peut accueillir jusqu'à quinze enfants en équivalent temps plein.

M. LE MAIRE : Petit établissement, mais très original puisque ses activités sont essentiellement tournées vers l'extérieur.

DFPE 55. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DFPE 100 Subvention (261 073 €) – Convention et avenant n°1 à l'association Ozar Hatorah Paris 13, Crèche pour la structure multi accueil sise 31, rue des Cordelières (13^e)

M. LE MAIRE : On passe à la DFPE 100 où on a l'habitude du débat puisque cela concerne l'association Ozar Hatorah. Je te laisse la parole.

Éric OFFREDO : Il s'agit comme pour les autres associations des subventions annuelles de fonctionnement. Il est proposé pour l'association un montant de 199 983 €, l'association qui est basée 31, rue des Cordelières.

À cette subvention de fonctionnement, il y a également une subvention d'investissement pour des travaux de rénovation et modernisation du multi accueil notamment sur les menuiseries et les sols. La subvention d'investissement est d'un montant de 61 090 €.

M. LE MAIRE : Merci. On a l'habitude des interventions habituelles.

Jean-Noël AQUA : Justement, c'est important de le dire. Sans surprise, je le redis, nous parlons de crèches confessionnelles et pas à caractère propre. Dans leur guide, ils affirment que « les valeurs morales universelles de la Torah guident nos pratiques au quotidien ». Vous le savez, je le redis, nous n'avons pas la laïcité à géométrie variable, nous disons la même chose sur les crèches confessionnelles à caractère catholique sur lesquelles nous votons contre aussi, il n'y a aucune religion en particulier qui est visée.

La laïcité, nous le savons, c'est le respect de la liberté de conscience, de la libre pensée, des croyances. On n'a pas de commentaire à faire et c'est très bien, c'est normal, d'ailleurs je n'ai pas à dire que c'est très bien si je suis cohérent avec moi-même. C'est normal que des crèches de ce type-là puissent exister et avoir un public.

Nous n'avons rien à redire là-dessus, en revanche nous avons à dire sur le fait qu'il y ait de l'argent public qui serve à financer ces crèches. Nous le redisons, cet argent pourrait être bien mieux investi dans des structures publiques qui resteraient complètement dans un cadre public qui respecterait la laïcité.

Dernière petite chose, je ne m'étais pas amusé malheureusement parce que j'essaye de faire bouger des lignes et j'espère qu'à force de militer certaines lignes peuvent bouger, mais j'aime bien l'éclairage de la science en me disant que certaines de ces crèches, dont Ozar Hatorah, sont fermées le vendredi après-midi, non pas parce qu'il y a fermeture, mais parce que les parents ne mettent pas leurs enfants le vendredi après-midi. Je m'étais amusé à dire, en général les gens travaillent, en gros trois personnes sur quatre travaillent effectivement le vendredi après-midi, pour que soixante berceaux n'aient aucun enfant qui soit accueilli, c'est une probabilité de 10^{-37} . En physique quand on a un nombre égal à 10^{-37} , on écrit qu'il est égal à zéro. Cela veut dire que pour que l'on se retrouve dans cette situation, cela veut dire qu'il y a eu une sélection des enfants, nous ne sommes pas sur un recrutement large, nous sommes clairement sur un recrutement à caractère confessionnel, le caractère confessionnel, je pense, ne fait aucun doute.

Nous, le groupe communiste, voterons contre ainsi que sur les autres confessions que nous avons repérées, si nous en avons raté, vous nous le dites.

M. LE MAIRE : C'est bien, c'est qu'il y a des débuts de renouvellement de l'argumentation même si ce sont des choses..., je vois cet effort. On va voir si Wilfried BETOURNE produit le même effort, c'est pour lui mettre la pression. Ne te sens pas obligé de faire long.

Wilfried BETOURNE : Je vais vous décevoir probablement, je vais juste rappeler que la position du groupe écologiste c'est toujours l'abstention sur cette délibération. La question de la convention signée avec la crèche Ozar Hatorah va dans le bon sens, mais ne règle effectivement pas la totalité des problématiques. Nous nous abstenons pour l'instant tant que nous n'avons pas l'assurance que ce qui est dans cette convention qui est plutôt intéressante est réellement appliqué.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. C'est vrai que vous défendez la sobriété, c'était une intervention sobre. DFPE 100. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 24 VOIX

CONTRE : 4 VOIX (4 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN (A. COURBAN ; R. KARAOUN GOUEZOU ; V. BOULET ; JN ACQUA))

ABSTENTION : 10 VOIX (7 ÉLUS DU GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 13 (M. ATALLAH ; L. LEROY WARNIER ; MP MARCHAND ; W. BETOURNE ; A. FLORENTIN ; A. SOUYRIS) ET 3 ÉLUS PEC 13 (MME SEIGNOT ; MME SOLEILHAVOUP ET MME RAYMOND-ROSSI)).

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2022 DFPE 127 Subvention (13 346 €) et convention avec l'association « Capucine et Papillon » pour les travaux de rénovation et de mises aux normes pour la crèche parentale située 37, rue Clisson (13^e)

M. LE MAIRE : Nous passons à DFPE 127 pour « Capucine et Papillon », on aura peut-être un peu moins de débat.

Éric OFFREDO : Il s'agit d'une subvention non pas de fonctionnement, mais une subvention d'investissement pour des travaux de rénovation que compte engager la structure Capucine et Papillon qui est situé 37, rue Clisson, des travaux de rénovation de structure et de mise aux normes pour la cuisine. Le coût global de l'opération s'élève à 70 046 €.

La subvention de la Ville représente 19 % du coût du projet puisqu'il est proposé d'accorder 13 346 €, une grande part de la subvention venant d'un autre fond et pas de la Ville de Paris directement.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

DFPE 127. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DPMP 5 Subventions (22 500 €) et conventions avec 2 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politiques de la ville

M. LE MAIRE : Nous passons cette fois-ci à un autre sujet puisqu'il s'agit de la prévention de la délinquance, toujours Éric OFFREDO qui le rapporte, DPMP 5. Pardon, on ne m'avait pas fait la correction, rapporte, c'était marqué Éric OFFREDO. Je t'en prie, je te laisse la parole tout de suite.

Marie-Pierre MARCHAND : Effectivement, je présente à la place de Béatrice PATRIE qui ne peut être avec nous ce soir. Il s'agit aussi de questions qui relèvent des Quartiers Politique de la Ville et donc une subvention de 22 500 € et de conventions avec des structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans ces mêmes quartiers. Il s'agit d'actions de prévention de la délinquance pour des jeunes de onze à vingt-cinq ans qui ont pour but à la fois de tranquilliser l'espace public, mais aussi et peut-être surtout de faciliter l'insertion de ces jeunes-là. Les critères qui ont été retenus sont d'une part les secteurs où il y a des phénomènes de délinquance importants et que les bénéficiaires soient connus des services judiciaires, des personnes placées sous main de justice.

Cela concerne différents Quartiers Politique de la Ville, mais en ce qui nous concerne dans le 13^e, il s'agit de l'attribution de subventions de 1 000 € à l'association Deuxième Groupe d'Intervention dans le quartier Kellermann qui travaille de façon large avec les jeunes de ce quartier dans le cadre d'un espace de vie sociale et qui mène ici une action qui a vraiment pour but de travailler sur la question des comportements, des gestes et des discours violents des jeunes dans un quartier où vous le savez il y a souvent des difficultés, des rixes, des bandes rivales de jeunes.

Je vous demande donc de bien vouloir adopter ces subventions et notamment celle qui nous concerne.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup et merci d'avoir remplacé ta collègue. Pas de demandes d'intervention ? DPMP 5. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DDCT 77 Subventions (100 000 €) à huit associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2023 du budget participatif

M. LE MAIRE : DDCT 77, cette fois-ci c'est bien Éric OFFREDO. Il s'agit de l'édition 2023 du budget participatif.

Éric OFFREDO : Oui, je reviens à mes anciennes amours. Ce sont plusieurs subventions pour un montant global de 100 000 € à huit associations qui agissent pour favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2023 du budget participatif.

On sait que la Ville de Paris se fixe comme objectif de consacrer 25 % du budget participatif aux quartiers populaires. Le « aller vers », dont on parlait déjà tout à l'heure, est très important et pour cet « aller vers », le plus simple est de s'appuyer sur le tissu associatif.

Pour ce faire dans le 13^e arrondissement, nous nous appuyons déjà, c'était déjà le cas l'année dernière et les années précédentes sur l'association Lepark qui a été créée il y a un peu plus de dix ans maintenant dans l'arrondissement, qui a une méthode d'intervention et de mobilisation éprouvée, qui est implantée sur le quartier Villa d'Este place de Vénétie et qui se propose d'intervenir sur plusieurs arrondissements et non plus exclusivement sur le 13^e. Elle interviendra également sur le 12^e, le 15^e et le 18^e en lien avec les partenaires du territoire et notamment les centres d'animation, les centres sociaux pour favoriser la participation des habitants et des enfants des quartiers populaires au budget participatif.

Il est proposé pour cette association en particulier une subvention de 35 000 €.

M. LE MAIRE : Merci, Éric OFFREDO. Je vais la soumettre à vos voix.

DDTC 77. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DASCO 53 Subventions d'investissement (600 795 €) à 43 collèges au titre du budget participatif des collèges édition 2021-2022

M. LE MAIRE : Nous passons à Vincent BOULET, on commence par la DASCO 53 avec les subventions d'investissement au titre toujours du budget participatif, mais cette fois-ci en direction des collèges.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Après une interruption due à la pandémie, le budget participatif pour les collèges reprend pour l'édition 2021-2022. En ce qui concerne cette délibération où les élèves des collèges ont pu choisir différents projets à partir d'un cadre, d'un catalogue que leur a proposé la Ville et ensuite chacun des projets dans ses modalités de réalisation est bien entendu adapté à la réalité spatiale et organisationnelle du collège concerné.

Ces projets participatifs sont répartis en cinq thématiques. Je vais directement à ce qui concerne le 13^e, dans la thématique « Agir pour le climat », un jardin potager pour le collège Gabriel Fauré. Pour la thématique du « Vivre ensemble », le fait de constituer un espace détente c'est-à-dire avec des poufs, des canapés, une lumière douce afin de permettre aux collégiens de se retrouver en petits groupes et d'apaiser les tensions pour Évariste Gallois et Claude Monet. Dans la thématique « Collège numérique », une classe robotique où un kit sera proposé aux élèves comprenant des robots, des tablettes, une imprimante 3D pour s'initier au processus de création, à la démarche scientifique pour le collège Moulin des Prés. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Vincent BOULET. Je vais la soumettre aux voix s'il n'y a pas de demande d'intervention. Il y a une demande d'intervention, je vous en prie, Monsieur SHOUKRY.

M. SHOUKRY : J'ai acheté des kilomètres de câbles pour imprimante 3D, je vais vous les donner pour Moulin des Prés qui était mon ancien collège.

M. LE MAIRE : Ils seront bienvenus, merci pour ce don.
DASCO 53. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 38 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DASCO 29 Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (1 350 €), subventions d'équipement (13 710 €) et subventions travaux (158 266 €)

M. LE MAIRE : Passons à la DASCO 29 avec des dotations de fonctionnement, des subventions d'équipement, de travaux. Toujours Vincent BOULET.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Délibération habituelle en dotation complémentaire par rapport à la dotation initiale que nous avons votée pour les collèges après la rentrée dernière en octobre. Il s'agit cette fois-ci de photocopieur pour la salle des professeurs de Thomas Mann à hauteur de 5 000 €.

M. LE MAIRE : Je vais faire voter.
DASCO 29. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DASCO 57 Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2021 et 2022

M. LE MAIRE : DASCO 57 pour des logements de fonction.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. On parle cette fois-ci des logements de fonction qui sont dévolus pour les personnels de direction d'administration pour les collèges. Vous savez que la collectivité met à disposition les logements nus comme il est précisé dans la délibération, mais que les charges locatives sont remboursées à l'établissement sous réserve des franchises fixées par la Ville de Paris. Il s'agit de ces franchises-là dans le cadre de cette délibération.

En ce qui concerne les frais de chauffage, une franchise fixée à 1 837 € quand on a un chauffage collectif et à 2 450 € quand on n'a pas de chauffage collectif dans le logement de fonction.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention.

DASCO 57. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DASCO 37 Caisse des écoles et collèges publics – Conventions relatives à l'organisation de la restauration scolaire des collèges

M. LE MAIRE : DASCO 37, on va avoir une série de délibérations sur la restauration scolaire. On commence par la DASCO 37 et c'est Vincent BOULET qui la rapporte.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une nouvelle étape dans la transition des restaurations autonomes des collèges vers la Caisse des écoles. Nous en avons déjà amplement débattu dans notre Conseil d'arrondissement. Je vous rappelle qu'en septembre 2021 la restauration de Flaubert est passée à la Caisse des écoles et qu'à la rentrée prochaine les restaurations scolaires de Elsa Triolet, Camille Claudel et Évariste Gallois passeront également à la Caisse des écoles.

Il s'agit dans cette délibération de voter les conventions-cadres tripartites qui lient la Ville de Paris, le collège concerné et la Caisse des écoles. Dans ces conventions-cadres sont précisées les modalités de mise en œuvre des plans d'alimentation durable, d'ailleurs définis par la Ville, la question de la qualification du personnel et de la formation continue du personnel, la question des actions d'information, de sensibilisation à l'alimentation, à l'équilibre nutritionnel, la question plus pratico-pratique de l'usage des locaux, du traitement des déchets et la question de la facturation. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Au passage, je rappelle que le nouveau lieu de production de Baudricourt va nous permettre d'absorber cela en répartissant évidemment la production des cuisines autrement. Nous ne pourrions pas absorber la restauration des collèges s'il n'y avait pas ce nouveau lieu de production. Pas de demandes d'intervention.

DASCO 37. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

M. LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE.

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DASCO 46 Collèges publics – Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2022 (451 217,4 €) aux services de restauration de certains collèges dotés d'un service de restauration autonome
--

M. LE MAIRE : DASCO 46, toujours Vincent BOULET, il s'agit cette fois-ci de la restauration dans certains collèges.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. En fait c'est une conséquence pour les trois collèges qui vont passer à la Caisse des écoles à la rentrée de septembre 2022 et qui jusqu'en juin 2022 sont encore dans un système de restauration autonome. Vous savez que la Ville de Paris attribue une dotation annuelle pour les collèges en restauration autonome.

Cette délibération permet en fait de modifier la subvention initialement accordée pour l'ensemble de l'année 2022 en prenant en compte le fait que les cinq mois de l'année entre septembre et décembre ne seront plus couverts par cette subvention, vu que la restauration ne sera plus dans un système de restauration autonome, mais à la Caisse des écoles.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vous en prie.

Mireille ESTIENNE : Merci, Monsieur le Maire. En effet, j'avais une petite interrogation, il y a donc trois collèges qui sont concernés et a priori je n'en ai vu que deux qui avaient justement cette modification de contribution. Qu'en est-il de Camille Claudel ?

Vincent BOULET : En fait, vous voyez que Camille Claudel est bien indiqué dans la délibération, mais il y a une petite coquille dans la délibération, c'est marqué dans le 12^e arrondissement et pas dans le 13^e. Il s'agit bien de notre Camille Claudel du 13^e arrondissement, donc n'ayez crainte, nos trois collèges sont bien indiqués dans la délibération.

M. LE MAIRE : L'erreur est corrigée.

DASCO 46. Qui vote pour ? Et vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

Pour toutes les délibérations Caisse des écoles, je me mets en NPPV. Tout cela est absurde, mais on continue les indications que l'on nous donne.

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

M. LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE.

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DASCO 62 Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome – Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année 2022-2023

M. LE MAIRE : DASCO 62, toujours Vincent BOULET, il s'agit cette fois-ci des commensaux donc ceux qui ne sont pas élèves.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Donc les professeurs, personnels d'éducation, de l'Éducation nationale ou personnels de la Ville de Paris qui bénéficient de la restauration scolaire, qui ont un tarif établi sur proposition du collège, mais dans un cadre général qui varie selon le point d'indice des personnels concernés. Vous avez le détail dans l'annexe de la délibération pour les collèges Georges Braque, Thomas Mann et Moulin des Prés.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

DASCO 62. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

M. LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE.

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DASCO 42 Caisse des écoles (13^e) – Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (7 306 163 €) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

M. LE MAIRE : DASCO 42, cette fois-ci c'est Emmanuel COBLENCÉ qui la rapporte.

Emmanuel COBLENCÉ : Merci, Monsieur le Maire. On est évidemment dans la droite ligne de tout ce qui vient d'être dit et voté d'ailleurs. L'année dernière on a adopté une délibération qui modifie l'organisation du système de restauration scolaire dans les collèges publics parisiens et qui prévoit en particulier à l'horizon 2025 leur intégration dans le périmètre desservi par notre Caisse des écoles.

La Caisse des écoles du 13^e est donc concernée, vous le savez, par la reprise du service de restauration scolaire pour les collèges Claudel, Triolet et Gallois dès la rentrée 2022. Il est donc proposé ici de modifier le périmètre d'intervention et surtout d'ajuster la subvention attribuée au titre de 2022, c'est un ajustement de 85 708 €.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention.

DASCO 42. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

M. LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE.

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DDCT 27 Subventions (269 989 €) à trois associations pour le projet EIF-FEL 3 avec la signature de conventions pluriannuelles de partenariat dans le cadre de la demande de subvention du FAMI

M. LE MAIRE : Avec la DDCT 27, on va apprendre de nouveaux acronymes. C'est Vincent BOULET qui va vous les expliquer, la subvention du FAMI, le projet EIF-FEL.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du réseau EIF-FEL d'enseignement du français langue étrangère qui est un projet porté par la Ville qui vise à mettre en réseau justement les différents acteurs qui agissent dans l'enseignement du français langue étrangère et de fournir un guichet unique qui permet de réorienter en fonction du profil, en fonction des besoins, en fonction du niveau linguistique, les personnes qui souhaiteraient et qui bénéficient de cet apprentissage vers les associations les plus adéquates. Des permanences linguistiques sont organisées à cet effet. Plusieurs acteurs interviennent dans le cadre de ce réseau.

Le 13^e est l'un des premiers arrondissements où ce réseau a été développé, il fait maintenant florès dans d'autres arrondissements, est particulièrement concerné par le Centre Alpha Choisy qui bénéficierait si cette délibération est votée d'une subvention de 75 000 €. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Vincent BOULET. Je vais soumettre cette délibération à vos voix. DDTC 27. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité pour la DDTC 27.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DSOL 27 Mois Parisien du Handicap – Subventions à 17 associations et convention ou avenant avec 7 d'entre elles pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2022
--

M. LE MAIRE : Je laisse maintenant la parole à Caroline MILLET, nous passons au Mois Parisien du Handicap.

Caroline MILLET : Merci, Monsieur le Maire. Pour la DSOL 27, c'est une subvention de 37 600 € concernant dix-sept associations pour leur action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap. Les délibérations ont pour objet de proposer l'attribution de subventions pour un montant total de 37 600 € à dix-sept associations qui se mobilisent lors de cet événement. Deux associations sont concernées pour le 13^e, l'association Constrictor pour un montant de 1 000 €. Dans le cadre du Mois Parisien du Handicap, l'association propose deux actions, elle organise des projections du film « Il a, aurait et voudrait » sur le thème de la sexualité des personnes en situation de handicap suivi d'un débat. Elle organise également des ateliers de musique. La deuxième association concernée pour le 13^e c'est l'association Loisirs Pluriel qui a pour but de favoriser l'accès aux enfants en situation de handicap aux accueils de loisirs sans hébergement et de permettre à leurs parents de bénéficier d'un mode d'accueil adapté aux besoins de leurs enfants. Elle accueille à parité sur le site de Yéo Thomas des enfants handicapés et valides âgés de trois à treize ans le mercredi pendant les vacances scolaires.

C'est une subvention pour un montant de 700 € dans le but de réaliser une fresque murale dans l'espace commun du pôle handicap.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention. Je la fais voter. DSOL 27. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DSOL 36 Subventions (67 000 €) à 16 associations pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSOL 36 et c'est toujours Caroline MILLET qui la rapporte.

Caroline MILLET : Dans le cadre de la politique parisienne en faveur du handicap et de l'accessibilité universelle, la collectivité parisienne encourage les initiatives associatives visant à soutenir les personnes et les aidants dans leur vie quotidienne, favoriser l'accès à l'information est ainsi apparu comme un paramètre essentiel pour une meilleure intégration dans la vie de la cité et un accès au droit facilité, soutenir les proches, leur permettre de conserver leurs activités sociales et professionnelles, trouver des moments de répit est également un enjeu crucial.

Le présent projet de délibération permet de contribuer à la réalisation de ces objectifs en proposant d'accorder des subventions d'un montant total de 67 000 € à seize associations qui œuvrent pour l'information, l'accès au droit, l'accompagnement et le soutien aux personnes en situation de handicap et leurs familles.

Pour le 13e, nous sommes concernés par l'association Action Handicap France pour un montant de 3 000 €, l'Association Française contre les Myopathies pour un montant de 5 000 €, la Fédération Française DYS pour un montant de 2 000 € et l'association Huntington France pour un montant de 1 000 €.

M. LE MAIRE : Merci. Pas demande d'intervention.

DSOL 36. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DSOL 25 Subventions (176 500 €) à 11 associations et conventions avec cinq d'entre elles pour leurs actions de vacances et loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit aux familles

M. LE MAIRE : On passe à la DSOL 25.

Caroline MILLET : La politique parisienne en matière de handicap, d'inclusion et d'accessibilité universelle encourage les initiatives associatives favorisant l'accès aux loisirs et aux vacances qui constituent un enjeu de développement personnel et collectif. Véritable vecteur d'inclusion, les loisirs et vacances favorisent le lien social et répondent aux aspirations des personnes en situation de handicap en termes de participation à la vie de la cité. Le présent projet de délibération a pour objet dans le cadre défini ci-dessus de vous proposer d'accorder des subventions pour un montant total de 176 500 € à onze associations.

Le 13e n'est concerné que par une seule association, la PF France pour un montant de 15 000 €, c'est la convention pluriannuelle 2022-2024.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

DSOL 25. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

M. LE MAIRE : Je vais laisser la parole à nouveau à Carole MILLET. Simplement, je vous indique que nous sommes arrivés à cinq pages sur dix de l'ordre du jour, on va dire une grosse moitié. N'hésitez pas à faire succinct dans vos présentations. Je suis désolé d'être un peu lourd sur le sujet.

2022 DSOL 26 Subventions (106 500 €) à 10 associations et CPO avec 3 d'entre elles pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

M. LE MAIRE : DSOL 26.

Caroline MILLET : Là c'est une convention sur l'accès à la culture et la pratique culturelle des personnes en situation de handicap. Le but est d'accorder une subvention d'un montant total de 106 500 € à dix associations pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

Pour le 13^e, nous sommes simplement concernés par une partie de la subvention qui est donnée à l'association la Possible Échappée, pour un montant de 6 000 €, qui fait trois ateliers créatifs pour les enfants du collège Tournesol.

M. LE MAIRE : Merci.

DSOL 26. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DEVE 44 Subventions (330 730 €) versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire (12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 19^e, 20^e)

M. LE MAIRE : Toujours Caroline MILLET, mais on passe cette fois-ci à l'emploi et à l'insertion professionnelle plus précisément, on en a l'habitude. C'est pour l'entretien de la petite ceinture ferroviaire, la DEVE 44.

Caroline MILLET : Voilà, l'entretien de la petite ceinture ferroviaire et de la tranchée Pereire ainsi qu'un équipement sportif dans le 13^e pour un montant de 83 500 € pour l'association Études et Chantiers.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

DEVE 44. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DAE 66 Convention d'occupation du domaine public (local situé 63, allée Paris – Ivry Paris 13) avec l'association Les Amis de l'ESSpace

M. LE MAIRE : Je passe la parole cette fois-ci à Wilfried BETOURNE pour une convention d'occupation du domaine public pour l'ESSpace, DAE 66.

Wilfried BETOURNE : Oui, je vais faire très court. Il s'agit d'une convention d'occupation du domaine public pour Les Amis de l'ESSpace qui occupait déjà ce local depuis 2015. Cette convention arrivera à échéance en juillet de cette année. Il y a eu un renouvellement, elle a de nouveau été attribuée à ESSpace jusqu'en 2027 si vous votez cette délibération. C'est une structure qui est très active sur le territoire, que l'on connaît bien, qui a organisé le premier festival de l'ESS ce week-end dans de mauvaises conditions, mais c'était une première dans le 13^e, c'était très intéressant. Je vous invite à voter cette convention d'occupation du domaine public.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

DAE66. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Toujours l'unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DSP 21 Subventions (31 000 €) et conventions avec quatre associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques dans les foyers

M. LE MAIRE : Toujours Wilfried BETOURNE, cette fois-ci sur la prévention des conduites à risques.

Wilfried BETOURNE : Oui, cette fois il s'agit bien d'attribuer une subvention. Je vais juste faire une micro-aparté si vous me permettez, c'est la première délibération que je porte au nom de la Direction de la santé publique de la Ville de Paris qui a vu le jour ce mois-ci. Cela méritait d'être souligné que la Ville de Paris tire les leçons de la crise sanitaire en se dotant d'une véritable direction de la santé publique. Je pense que c'est la première collectivité de cette ampleur à se doter d'une direction de la santé publique donc cela mérite d'être salué.

Pour en revenir à cette délibération, il s'agit d'une subvention d'un montant total au niveau parisien de 31 000 €. Quatre associations sont concernées pour la prévention des conduites à risques dans les foyers pour jeunes.

Pour le 13^e arrondissement, il s'agit de l'Union pour la Défense de la Santé Mentale qui agit au sein du foyer Jenner qui demande une subvention de 3 000 €. C'est une reconduction d'une subvention qui existait déjà les années précédentes et qui correspond à 60 % du budget nécessaire, le reste du financement venant de l'ARS et de la Région. Je vous invite donc à voter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup et merci d'avoir souligné la création de cette nouvelle direction de la Ville. DSP 21. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DSP 47 Dotations (1 805 347 €) et avenants pour le financement des centres de planification et d'éducation famille / centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif

M. LE MAIRE : On passe à la santé sexuelle cette fois-ci.

Wilfried BETOURNE : Oui, cette fois il s'agit des centres de planification / centres de santé sexuelle qui sont gérés par des organismes privés à but non lucratif. Il s'agit d'attribuer une dotation globale de 1 805 347 € et de signer des avenants aux conventions qui les lient à la Ville de Paris.

Pour le 13^e arrondissement, l'association qui gère le centre de planification c'est le Mouvement Français pour le Planning Familial qui gère plusieurs centres dans Paris. Le montant total de la dotation est de 595 626 €. Ce que je peux dire sur ce centre de planification c'est qu'en 2021 il a connu une forte augmentation de son activité avec des consultations médicales qui augmentent, des entretiens non médicaux qui augmentent aussi et des ateliers collectifs qui n'avaient pas pu avoir lieu en 2020 qui sont aussi en forte augmentation. Je vous invite à voter cette délibération.

M. LE MAIRE : Les chiffres qui nous sont donnés montrent qu'il y a toujours un réel besoin en la matière qui reste très fort.

DSP 47. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DTEC 26 Approbation du Plan d'amélioration de l'environnement sonore, version finale après consultation du public

M. LE MAIRE : Nous passons cette fois-ci au Plan d'amélioration de l'environnement sonore. C'est toujours Wilfried BETOURNE.

Wilfried BETOURNE : C'est une approbation finalement en fait du Plan d'amélioration de l'environnement sonore parisien. On avait déjà voté une première fois cette délibération en octobre l'année dernière. Depuis le texte a été soumis à une consultation citoyenne sur *idparis.fr*, il y a eu aussi des réunions publiques sur le sujet, l'idée étant que les Parisiens et les Parisiennes puissent s'emparer du sujet, pouvoir voter sur les propositions qui avaient été formulées dans le plan initial, pouvoir proposer aussi des actions nouvelles. Il y avait plutôt une bonne participation.

Effectivement, la question des nuisances sonores liées au mode de déplacement est mise très en avant par les Parisiens et les Parisiennes, la question des deux-roues à moteur est extrêmement mise en avant. Après on a tout ce qui va concerner les nuisances de voisinage et notamment la question des terrasses qui est aussi mise en avant par les Parisiens et les Parisiennes qui fera l'objet d'un travail dans ce plan. Une des propositions qui a été retenue et formulée par les Parisiens et les Parisiennes c'est la proposition d'avoir un suivi par arrondissement de ce Plan bruit, ce qui semble être plutôt une bonne indication qui est retenue dans ce plan. Je vous laisse consulter les trois-cents et quelques pages du rapport qui sont en annexe.

Je vous invite à voter et à approuver ce Plan d'amélioration de l'environnement sonore parisien.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. On a commencé les travaux pratiques en faisant des contrôles pour les deux-roues à moteur, notamment dans le 13^e. Pas de demandes d'intervention.

DTEC 26. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DSOL 53 Subventions (19 800 €) à neuf associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Morgane LACOMBE. On parle cette fois-ci des actions pour favoriser l'accès à la culture et aux loisirs pour les seniors.

Morgane LACOMBE : Oui, tout à fait. Pour DSOL 53, concernant le 13^e, il s'agit de voter trois subventions pour un montant total de 3 700 € à trois associations œuvrant dans la lutte contre l'isolement social des seniors en favorisant leur accès à une offre culturelle et de loisirs dédiés. Les trois associations sont Vent de Chine, Culture et Bibliothèque Pour Tous et l'association LAACI pour son partenariat avec le centre social 13 Pour Tous et leur projet intergénérationnel de graffitis animés.

M. LE MAIRE : On attend de voir cela avec intérêt les graffitis animés. Je n'y suis pour rien, je précise. DSOL 53. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Adoptée.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DSOL 24 Subventions (3 375 031 €) à huit associations et un organisme pour le fonctionnement de 14 « Espaces Solidaires Insertion » (ESI) et un volet protection de l'enfance

M. LE MAIRE : DSOL 24, cette fois-ci on passe aux ESI et c'est Juliette SABATIER qui rapporte ces subventions.

Juliette SABATIER : Oui, merci. J'ai tendance à dire ESI, j'allais dire voici les ESI. Les Espaces Solidarités Insertion, quatorze Espaces Solidarités Insertion à financer par des subventions pour un montant total de 3,7 M€.

Dans le 13^e nous sommes concernés par l'Arche d'Avenir qui est un Espace Solidarités Insertion géré par l'Armée du Salut pour un montant de 355 000 € en reconduction. Les infos qui peuvent vous intéresser : cet ESI est rue Regnault, c'est un accueil de jour qui est labellisé Espaces Solidarités Insertion et qui fournit tout un tas de prestations de base pour les personnes à la rue, hygiène, cafétéria, consigne, douche, linge, courrier, qui fait aussi des consultations médicales et paramédicales, des prises en charges sociales et d'accès aux droits, des ateliers socioculturels et culturels.

Pour rappel, ces ESI sont financés de façon paritaire par la Ville et l'État pour le fonctionnement, par la RATP pour les investissements et les subventions d'équipement. L'année dernière, l'Arche d'avenir c'est quarante-mille passages.

M. LE MAIRE : Pour le reloger, cela a été une âpre bataille. Maintenant, ils sont super bien. DSOL 24. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DSOL 32 Subventions (158 000 €) et conventions avec cinq associations au titre des espaces de proximité et pour la mise en œuvre d'actions d'animation de la vie sociale des 10^e, 13^e, 14^e et 15^e

M. LE MAIRE : DSOL 32 cette fois on est sur les espaces de proximité pour la mise en œuvre d'actions d'animation de la vie sociale.

Juliette SABATIER : Concrètement, les espaces de proximité ce sont des associations locales qui mènent des actions de prévention précoce par rapport à des facteurs de risque de déscolarisation ou des facteurs de risque liés à la précarité sociale des habitants aux alentours. En l'occurrence des subventions pour près de 160 000 € à cinq associations dans tout Paris.

Nous sommes concernés pour le Relais d'Entraide de la porte d'Ivry bien connu sous le nom de REPI 2000 qui est situé rue Oudiné. Là, il s'agit de reconduire sa subvention de 38 500 € pour ses actions de soutien scolaire, d'activité pendant les vacances et de soutien à la parentalité indirectement.

Je vous dis un petit mot d'actualité, REPI 2000 est une association qui a connu des problèmes de gouvernance très importants ces dernières années qui l'ont amené à perdre sa subvention de la part de l'État. Avec Marie-Pierre MARCHAND nous la suivons de très près depuis près d'un an. Nous avons rencontré l'association deux fois qui a effectué un recrutement qui nous a paru tout à fait judicieux, recrutement d'un directeur pour un certain nombre de mois, la pérennité du poste est en question puisque les ressources vont manquer. Cependant, il nous semble que l'association s'est remise sur de bons rails et que sous notre regard elle s'est dynamisée pour mettre l'ordre dans ses comptes, dans son fonctionnement, des choses un peu basiques comme faire des plannings, demander des inscriptions aux gens pour les activités pendant les vacances qui avaient été un peu perdues de vue ces dernières années donc nous avons des raisons d'être optimistes.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vais la faire voter.
DSOL 32. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 38 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DSOL 59 Subventions (94 600 €) à 14 associations et conventions pour leurs actions d'insertion sociale

M. LE MAIRE : Toujours Juliette SABATIER pour cette fois-ci une série de subventions à des associations.

Juliette SABATIER : Oui, quatorze associations, un montant total de subventions assez modeste parce qu'il s'agit à chaque fois de toutes petites actions. Nous sommes sur des subventions en matière d'actions d'insertion sociale et nous sommes concernés dans le 13^e par l'Association de Soutien et d'Accompagnement Culturel de quartier (ASAC).

Il s'agit d'une petite subvention en reconduction de 800 € pour des actions, pour du soutien scolaire, mais ce n'est pas de l'aide aux devoirs. C'est du soutien scolaire via des sorties culturelles, via des rencontres avec les parents lors de la remise des bulletins scolaires. C'est tout pour nous dans le 13^e, une toute petite subvention, mais très utile néanmoins pour l'insertion sociale.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Juliette SABATIER. Pas de demandes d'intervention.
DSOL 59. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DSOL 20 Subventions (6 341 099 €) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris pour leur fonctionnement global

M. LE MAIRE : Nous passons cette fois-ci aux projets qui concernent la Politique de la Ville donc c'est Marie-Pierre MARCHAND qui va les rapporter. On commence par la DSOL 20.

Marie-Pierre MARCHAND : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit donc d'une subvention qui concerne les trente centres sociaux et socioculturels de Paris pour un montant de 6 341 099 €. Je vais aller assez vite, tout le monde connaît le fonctionnement des centres sociaux et leur importance pour nos quartiers bien sûr. Je vous invite à lire la délibération parce que cela donne des éléments qui sont intéressants sur leur fréquentation, etc. Ils concerneraient 13 % des habitants de leur quartier en moyenne, il y a un nombre très important de bénévoles, etc. Je pense que ce sont des sujets qui sont importants à connaître.

En ce qui nous concerne, il y a une partie de cette subvention qui couvre deux centres sociaux, les centres sociaux associatifs du 13^e arrondissement sachant qu'il y a deux autres centres sociaux qui sont des centres sociaux de la CAF.

En l'occurrence sur les centres sociaux associatifs concernés, il y a l'association 13 pour Tous, dont nous venons de parler, place de Vénétie, qui fait, on peut le dire clairement, un boulot formidable sur ce quartier et auprès de la population dans son ensemble, un gros travail aussi sur les jeunes, les familles, etc. La subvention les concernant est de 233 192 €.

Autre centre social concerné, c'est l'association Maison 13 Solidaire sur le quartier Kellermann pour un montant de 157 122 €.

Je vous demande donc de bien vouloir délibérer positivement sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Marie-Pierre MARCHAND. S'il n'y a pas de demandes d'intervention je la fais voter.

DSOL 20. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DDCT 68 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (pour 73 associations et la réalisation de 129 actions)

M. LE MAIRE : On passe à la DDTC 68.

Marie-Pierre MARCHAND : Là il s'agit effectivement de ce dont je vous parle souvent, des conventions pluriannuelles d'objectifs qui sont donc dans le cadre de la Politique de la Ville, une façon très importante

de sécuriser le fonctionnement associatif par rapport à des actions qui ont une certaine pérennité. Pendant trois ans, sous réserve bien sûr de bilans fonctionnement, ces subventions sont assurées.

Il s'agit d'une délibération qui porte sur soixante-treize associations pour un montant de 790 665 € sur tous les quartiers populaires de Paris.

Dans notre arrondissement, cela concerne deux associations bien connues surtout pour la première d'entre elles qui est l'Association Rungis Brillat Peupliers, association historique qui effectue un travail très important sur le lien social, sur l'animation de ce quartier, sur la fédération des associations.

Cette CPO concerne un montant de 9 300 € sur des actions de lien social et éducatif. Ils font un gros boulot aussi sur l'éducation et la parentalité. L'autre association concernée, c'est le Groupe de Diffusion d'Informations sur l'Environnement, ils ont fait beaucoup de choses en la matière dans les quartiers populaires pour sensibiliser les habitants des différents quartiers à ces réalités environnementales, sur le tri et la récupération, sur la découverte de la biodiversité, sur ce que l'on appelle des coins nature, des petits jardins, etc. Là, c'est pour un montant de 9 500 €, cela accompagne souvent aussi les rénovations urbaines.

Je vous demande donc de bien vouloir délibérer positivement.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention.

DDTC 68. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DDCT 72 Appel à projets Politique de la Ville – Subventions de fonctionnement à 257 associations pour le financement de 392 projets dans les quartiers populaires (2^e enveloppe)

M. LE MAIRE : On passe à la DDTC 72.

Marie-Pierre MARCHAND : Merci, Monsieur le Maire. Ici il s'agit là aussi de quelque chose qui revient tous les ans, c'est-à-dire à l'appel à projets Politique de la Ville qui est divisé en plusieurs enveloppes à travers l'année pour pouvoir réajuster les financements notamment. Il s'agit de la deuxième enveloppe pour un montant global de 968 010 € pour 257 associations qui œuvrent dans les quartiers populaires de Paris.

En ce qui nous concerne pour le 13^e arrondissement, 27 associations sont concernées, si vous voulez je vous les détaille.

M. LE MAIRE : C'est comme vous voulez.

Marie-Pierre MARCHAND : Je crois que nous n'avons pas le temps malheureusement, je vous incite plutôt à lire, certaines sont bien connues. Je vais peut-être faire quand même une petite incise sur une association que l'on connaît aussi, mais qui s'implante de plus en plus dans le 13^e, je trouve que c'est important. C'est la FEV, c'est la Fondation des étudiants pour la ville qui est déjà présente sachant que notre arrondissement est de plus en plus étudiant. C'est vraiment un travail autour de la solidarité, autour de l'engagement des étudiants dans la vie citoyenne et dans les quartiers. On a beaucoup de chance qu'ils s'implantent, cela montre la diversité de leurs actions. Trois actions : une action pour faciliter l'accès aux livres et à la lecture, des ateliers collectifs sur la lecture et le conte dans le quartier Kellermann qui devrait aussi préfigurer la future bibliothèque à Paul Bourget, c'est important de pouvoir travailler dans ce domaine-là ; une action d'animation sur la place Souham, autour du local Souham. Il y a déjà eu une petite fête de quartier, ils vont s'implanter dans ce local, le faire vivre en lien avec son environnement et recevoir aussi leurs étudiants, faire du soutien scolaire, etc. C'est vraiment important. Et une action apprenti solidaire où là c'est

effectivement un travail avec des jeunes gens vraiment très éloignés de l'emploi qu'il faut pouvoir préparer à travailler à travers effectivement un statut solidaire notamment de service civique à une préparation à l'apprentissage, ce n'est pas toujours évident, tout en travaillant dans les quartiers.

Je trouvais que c'était important de mettre en lumière certaines de ces associations. Elles sont toutes intéressantes, mais vous avez vu les délibérations.

Cette deuxième enveloppe d'appel à projets concerne un montant de 94 100 € pour notre arrondissement. Je vous demande donc de l'approuver si vous voulez bien.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Marie-Pierre.

DDTC 72. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DJS 21 Subventions (26 300 €) à 25 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politiques de la Ville (10^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e)

M. LE MAIRE : Nous passons au sport et à la jeunesse, on va commencer par les délibérations qui concernent le sport, avec notamment toute une série de délibération de subventions. Je laisse la parole à Aïmane BASSIOUNI. On commence par la DJS 21.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération traite de deux subventions en faveur d'associations sportives qui ont des actions dans les Quartiers Prioritaires Politiques de la Ville.

1 000 € pour notamment les Jardins Numériques qui organisent des tournois de jeux vidéo inter quartier également dans nos centres Paris'Anim. Ces tournois permettent d'inculquer certaines valeurs liées au sport, notamment l'esprit d'équipe, le fair-play, le respect, etc. Il y a également des ateliers de sensibilisation à la citoyenneté.

Il y a une deuxième subvention de 1 900 € pour Tonnerre de Singe qui rencontre régulièrement les jeunes de nos quartiers et qui réalise en ce moment même un film documentaire avec des jeunes entre seize et vingt-quatre ans.

M. LE MAIRE : C'était plus sur le secteur jeunesse que sur le secteur sportif.

DJS 21. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 SG 48 Subvention (20 000 €) et convention d'exécution pour 2022-2023 entre la Ville de Paris et la Fédération Française de Basket-Ball dans le cadre du programme Transformations Olympiques

M. LE MAIRE : SG 48, cette fois-ci avec le basket-ball.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre du programme Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, avec cette délibération nous allons continuer de développer le sport accessible à tous. Il s'agit que nous votions une convention de 20 000 € dans le cadre d'une convention avec la Fédération Française de Basket-Ball. Le projet dans le 13^e est de rénover un terrain de

basket qui deviendra un terrain de basket 3/3 qui est la nouvelle pratique très en vogue au centre sportif Charles Moureu.

M. LE MAIRE : Très bien.

SG 48. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DJS 13 Subventions à 26 associations sportives (dont 11 avenants aux conventions objectifs et 1 CPO) (265 250 €)

M. LE MAIRE : DJS 13, cette fois-ci avec des conventions d'objectifs.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération traite d'une subvention totale de 265 250 € pour 26 associations sportives, dont 11 en convention pluriannuelle d'objectifs. Je vous épargne toutes les associations. Je tiens à dire que ces conventions engagent davantage nos clubs cette fois-ci notamment sur la sortie de l'usage du plastique et également sur des actions de prévention sur les violences sexistes et sexuelles.

M. LE MAIRE : Très bien.

DJS 13. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DJS 83 Subventions (255 500 €), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi

M. LE MAIRE : DJS 83, cette fois on va parler de subventions pour des associations de jeunes et notamment sur la question de l'insertion socioprofessionnelle.

Aïmane BASSIOUNI : Tout à fait, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une association, l'association 13 pour Tous avec une subvention de 3 000 € pour son projet... Non, excusez-moi, il y a deux associations. 6 000 € également pour la FEV, dont on a parlé tout à l'heure ma collègue Marie-Pierre, ayant pour objectif de préparer les jeunes avec des savoir-faire, des savoir-être notamment sur l'insertion, sur l'apprentissage particulièrement.

M. LE MAIRE : Merci.

DJS 83. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité aussi.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DJS 84 Subventions (252 000 €), conventions et avenants avec 60 associations de jeunesse (Paris Centre, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport

M. LE MAIRE : Nous passons à la DJS 84 cette fois-ci toujours pour les associations de jeunesse.

Aïmane BASSIOUNI : Tout à fait. Plusieurs subventions côté jeunesse pour divers projets à vocation culturelle, scientifique et sportive. Pour apporter un soutien financier à ces associations, je vous propose de voter 6 000 € pour AscEnDanse Hip Hop, 6 000 € pour Aquilon, 3 000 € pour Aventure Kacila et 8 000 € pour le Garef.

M. LE MAIRE : Merci. Je vais la faire voter.
DJS 84. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 38 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DJS 85 Subventions (225 000 €), conventions et avenants avec 51 associations de jeunesse (5^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes

M. LE MAIRE : DJS 85.

Aïmane BASSIOUNI : Il s'agit également d'une délibération au titre de l'engagement des jeunes et du pouvoir d'agir. Il s'agirait d'aider deux associations, Youth ID avec 6 000 € pour trois projets donc 2 000 € chacun, un projet qui vise à sensibiliser l'usage d'Internet, un autre pour aider les jeunes à s'engager dans des actions de solidarité et enfin un dernier qui concerne le programme d'échange Erasmus. L'autre association c'est une fois de plus l'association 13 pour Tous avec 2 000 € pour son projet Porte de Choisy blog qui est du décryptage média et une sensibilisation également sur les fakes news.

M. LE MAIRE : Merci. Je vous en prie.

Mireille ESTIENNE : Merci, Monsieur le Maire. Je crois que l'on a oublié pour cette DJS d'autres associations, je pensais à une pour la Nuit des Arènes.

Aïmane BASSIOUNI : Vous pouvez me répéter le nom de l'association, s'il vous plaît ?

Mireille ESTIENNE : Nadja Stream pour la Nuit des Arènes.

Aïmane BASSIOUNI : Ce n'est pas dans le 13^e. L'association est dans le 13^e mais c'est pour une action dans le 5^e.

Mireille ESTIENNE : Pardon, excusez-moi. Et une autre, Deuxième Groupe d'Intervention pour 3 000 €.

Aïmane BASSIOUNI : Pour le coup, vous avez raison cette fois-ci. Excusez-moi, tout à fait.

Mireille ESTIENNE : Je n'ai pas vu de présentation pour cette association. Pardon, excusez-moi.

M. LE MAIRE : Vous êtes très vigilante, c'est parfait. Ça, c'est le nom d'une association que je connais.

Aïmane BASSIOUNI : Cela m'a échappé, je suis désolé.

M. LE MAIRE : Peut-être que Marie-Pierre MARCHAND peut aider. Cela a été présenté tout à l'heure par Marie-Pierre MARCHAND. Merci pour votre vigilance en tout cas, je vous remercie beaucoup.
DJS 85. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DDCT 29 Subvention (151 843 €) à 28 associations au titre de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Marie ATALLAH pour la DDCT 29. Cette fois-ci il s'agit de subventions pour des associations qui opèrent des actions sur la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme. Marie ATALLAH a la parole.

Marie ATALLAH : Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme s'inscrit au centre de notre politique, de notre action municipale depuis 2001. La nouveauté pour ce projet de délibération c'est la démarche et l'organisation de l'action, je m'explique, ce projet de délibération présente des subventions à des associations dans le cadre d'un plan, un dispositif Égalité qui a été voté au Conseil de Paris en 2021.

C'est un plan pluriannuel, c'est la nouveauté, c'est un plan réfléchi, concerté avec les associations soutenues par la Ville sur tout le territoire de Paris dans nos quartiers. C'est un plan qui prend en compte toutes les formes de discrimination, à savoir qu'il s'adresse à différents publics, il s'adapte aux problématiques de chaque quartier, de chaque territoire et il s'adapte aussi à des problématiques qui concernent tout le territoire parisien.

C'est un dispositif qui concerne ici dans cette délibération vingt-huit associations. Le 13^e doit bénéficier beaucoup d'associations qui agissent globalement à Paris, je donne un exemple, comme l'association le MRAP, comme l'association la Ligue de l'Enseignement, comme l'association Droit et Habitat, l'Observatoire des Inégalités, etc. Il y a donc des associations qui agissent globalement et il y a des associations qui portent des projets ciblés sur des quartiers, souvent sur les quartiers du nord-est parisien, 19^e, 20^e et 18^e.

Nous le 13^e, nous sommes concernés sur les vingt-huit par une association tout particulièrement qui s'appelle Citoyenneté Possible. Citoyenneté Possible est une association qui est implantée dans le quartier Jeanne d'Arc, elle est située rue Jeanne d'Arc. Son objectif c'est d'agir contre les discriminations comme on l'a dit, le racisme, l'antisémitisme et aussi consolider les liens de la citoyenneté et du dialogue par le biais de toute intervention artistique, intellectuelle, culturelle, pédagogique et sous quelque forme que ce soit. Ses objectifs ou ses activités sont essentiellement accompagnés des adultes en matière de prévention de la radicalisation auprès des jeunes et sur la sensibilisation à l'égalité femme/homme et aussi accompagner les professionnels du monde de l'éducation et socio-éducatif pour repérer les changements de comportement qui permettent des signalements auprès des autorités judiciaires. Elle a l'ambition de travailler cette année ou dans les années à venir sur des publics mixtes adultes et jeunes en travaillant avec eux sur l'égalité homme/femme et en créant des ateliers de dialogue, en utilisant des outils artistiques du dialogue et surtout travailler avec les parents et les enfants sur l'usage des réseaux sociaux, comment prévenir les malentendus, comment décortiquer les messages, comment utiliser les réseaux sociaux comme il faut. Cette démarche est intéressante aussi par la thématique, par la démarche, et aussi il ne faut pas oublier qu'elle s'appuie sur la mission voulue par la Maire de Paris en 2001 qui était la mission en promesse républicaine qui a produit un rapport et souligné l'importance notamment de cette thématique, la

lutte contre la discrimination, le racisme et l'antisémitisme. C'est comme cela que toutes les associations maintenant s'inspirent de ce rapport et adaptent leurs actions sur les quartiers, sur les problématiques selon ce rapport qui a été mené en concertation avec les associations et aussi les élus locaux.

La subvention globale pour les vingt-huit associations s'élève à 150 843 € et pour l'association Citoyenneté Possible située dans le 13^e le montant de la subvention est de 3 500 € pour organiser son action de 2022 qui commence en ce moment en juillet normalement, qui doit commencer à penser son festival dans le quartier rue Jeanne d'Arc et nous fera le bilan la prochaine fois. Vous avez le bilan de son action dans la délibération de 2021, on aura son bilan en 2022 pour son action 2022.

Ce projet est important, car les statistiques du ministère de l'Intérieur sur la montée des discriminations et du racisme, le ministère de l'Intérieur a noté 12 500 infractions de racisme en 2022 en augmentation par rapport à 2021. Cette action nous protège à Paris, car elle va prévenir des risques que l'on voit monter beaucoup, des actes de discrimination monter beaucoup en France, mais nous nous sommes protégés grâce à cette politique de lutte contre les discriminations. Je vous remercie de voter cette subvention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. On va faire voter cette délibération. Je sais que Daniel TRAN est en NPPV, j'allais l'annoncer puisqu'il y a une association qui le concerne directement.
DDTC 29. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

MONSIEUR TRAN NE PARTICIPE PAS AU VOTE.

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DAC 696 Subventions (52 000 €) à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention

M. LE MAIRE : Nous passons à toute une série de délibérations qui ont trait à la culture donc c'est évidemment Philippe MOINE qui va les rapporter. On commence sur les bibliothèques patrimoniales avec la DAC 696.

Philippe MOINE : Il s'agit de la subvention annuelle attribuée à la bibliothèque du Saulchoir créée par les pères dominicains, installée rue de la Glacière. Je la présente chaque année, c'est essentiellement une bibliothèque de recherche pour tous ceux qui sont intéressés par les questions de théologie, de philosophie et d'histoire. La subvention de 7 000 € est en grande partie consacrée à la numérisation des collections, plus de 285 000 ouvrages au total.

M. LE MAIRE : Merci. Vous voulez intervenir, allez-y. Excusez-moi, je n'avais pas vu votre main levée.

Mireille ESTIENNE : Merci, Monsieur le Maire. En effet, je suis assez surprise de la diminution de la subvention annuelle, on est passé de 9 000 à 7 000 €. C'est pourtant un établissement très dynamique comme vous l'avez dit qui a su s'adapter aux nouvelles technologies et puis également ouvert à des chercheurs, beaucoup plus de chercheurs que d'autres bibliothèques, également des chercheurs philosophes. Je suis donc vraiment très surprise du fait que l'on ait baissé de pratiquement plus de 20 % la subvention alors que c'est un établissement méritant quand même.

Philippe MOINE : Il est vrai que la subvention annuelle depuis plusieurs années était de 9 000 €, elle est passée cette année à 7 000 €. Cela illustre effectivement les difficultés financières dans lesquelles se trouve la Ville et qui ont conduit la direction des Affaires Culturelles à faire des économies sur un certain nombre de subventions.

Il se trouve par ailleurs qu'en ce qui concerne la bibliothèque du Saulchoir, la subvention avait été augmentée au moment où avait été présenté un plan de numérisation très ambitieux, une grande partie de la subvention de 9 000 € était liée à cela.

C'est aussi en concertation avec les responsables de la bibliothèque qu'il a été acquis que cette subvention pouvait être réduite parce qu'une grande partie de ce qui avait été prévu au moment de l'augmentation a été menée à bien. Cela dit, je partage avec vous le regret que cette subvention ait été diminuée de 2 000 €. Encore une fois, c'est le reflet d'économies qui ont été réalisées pour de nombreuses structures.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

DAC 696. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DAC 196 Subventions (32 500 €) aux associations Les 4 Arts Paris Centre (Centre), Génie de la Bastille (11^e), Cercle municipal des Gobelins (13^e), Ateliers d'artistes de Belleville (20^e)

M. LE MAIRE : DAC 196, cette fois nous sommes concernés par le Cercle municipal des Gobelins.

Philippe MOINE : Là encore, subvention annuelle de fonctionnement de 2 000 € attribuée au Cercle municipal des Gobelins essentiellement pour soutenir cette association domiciliée à la mairie du 13^e dans l'organisation du salon qui a toujours un très grand succès à l'automne, qui regroupe une centaine d'artistes, qui attire un public nombreux.

Comme je le souligne à chaque fois, c'est vrai que le nouveau président de cette association a beaucoup fait aussi pour impliquer des artistes plus jeunes avec notamment un prix Jeune Talent qui permet effectivement de faire venir à ce salon un public renouvelé et il y a également des liens avec différentes écoles d'art du 13^e qui sont tout à fait intéressantes. Certains ont peut-être vu aussi que très récemment il y a eu une exposition du Cercle des Gobelins à Italie Deux, c'était très réussi dans une galerie éphémère qui était ouverte à l'étage après le départ d'un magasin. C'était une initiative que j'ai trouvée extrêmement réussie, cela a permis effectivement de faire découvrir ces artistes par un public très différent.

M. LE MAIRE : Merci, Philippe MOINE.

DAC 196. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DAC 188 Subvention (3 000 €) à l'association Lézarts de la Bièvre (13^e)
--

M. LE MAIRE : DAC 188 pour l'autre association, les Lézarts de la Bièvre. Cela tombait pendant les élections, les portes ouvertes, donc ce n'était pas évident.

Philippe MOINE : Subvention annuelle attribuée aux Lézarts de la Bièvre, la célèbre association qui regroupe des artistes, artisans d'art des 13^e et 5^e arrondissements sur le parcours de la Bièvre. Effectivement, les portes ouvertes ont eu lieu cette année le week-end du 11 et 12 juin ce qui fait que l'on n'a pas forcément pu en profiter suffisamment, mais avec un dynamisme toujours renouvelé puisqu'en dehors des ateliers d'artistes il y a également un certain nombre de lieux qui regroupent des exposants.

Par exemple, le Fil Rouge, rue Wurtz, y organisait dans le même temps un petit festival de théâtre de musique qui a été une grande réussite avec le soutien notamment du conseil de quartier Butte-aux-Cailles. Il est donc proposé de renouveler la subvention annuelle de 3 000 € qui revient aux Lézarts de la Bièvre.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il demande d'intervention ?

DAC 188. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DAC 140 Subventions (125 000 €) à deux établissements de création et de diffusion musicale, convention avec l'association Union des Musiciens de Jazz et avenant avec la SCIC Petit Bain (13^e)

M. LE MAIRE : DAC 140, on passe à la musique.

Philippe MOINE : On reste dans le cadre du soutien de la Ville à des structures musicales. Là, on est concerné par deux structures différentes, d'une part une subvention annuelle de 25 000 € attribuée à l'Union des Musiciens de Jazz installée aux Frigos. Une structure bien connue qui gère quatre studios de répétition ouverts aussi bien à de grandes formations professionnelles qu'à des formations plus modestes ou à des amateurs. L'UMJ joue aussi un rôle très important dans la structuration du milieu du jazz pour favoriser la diffusion du jazz avec des conseils à de jeunes formations.

L'autre structure bien connue aussi, Petit Bain au quai de la Gare qui dispose d'une salle de spectacle de 450 places et dont vous connaissez par ailleurs le dynamisme puisque Petit Bain est impliqué dans beaucoup de projets. On a notamment parlé à plusieurs reprises ces derniers mois du projet d'Odysée qui préfigure les Jeux Olympiques à Paris. Petit Bain organise aussi de nombreuses activités en direction des jeunes en lien avec des associations du quartier. C'est donc une structure particulièrement active.

Il est proposé une subvention de 100 000 € qui est en diminution aussi par rapport aux années précédentes. Là, on leur verse un complément de 40 000 € après un acompte voté l'année dernière de 60 000 €.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Philippe MOINE. Pas de demandes d'intervention.

DAC 140. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DAC 32 Subventions (395 975 €), conventions avec seize théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (ASTP)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DAC 32, cette fois cela concerne le théâtre.

Philippe MOINE : Oui, il s'agit en l'occurrence de subventions d'équipement qui sont versées par un certain nombre de théâtres privés regroupés dans l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé. L'objectif est uniquement de financer des subventions d'équipement pour améliorer les conditions d'accueil du public et les mises en normes d'un certain nombre de théâtres privés.

En l'occurrence on est concernés à travers le 13^e Art, place d'Italie, qui bénéficie ici d'une subvention d'équipement de 103 000 € destinée au renouvellement des moteurs et des palans du gril de scène c'est-à-dire la partie haute de la cage de scène qui effectivement nécessite cette modernisation. Il vous est donc proposé de voter cette subvention exceptionnelle d'équipements.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vais la faire voter.
DAC 32. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 38 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DAC 178 Subvention de fonctionnement (200 000 €) et avenant à la convention avec l'association Bétonsalon (13^e)
--

M. LE MAIRE : DAC 178, cette fois-ci les arts plastiques, on va dire ça comme cela.

Philippe MOINE : Toujours une subvention importante attribuée à Bétonsalon, une structure moins connue parce que c'est vrai que c'est une structure qui s'est développée dans le 13^e arrondissement certes, dans les bâtiments de l'université Paris Diderot, mais beaucoup en lien avec des milieux de la recherche avec l'université notamment, mais qui développe néanmoins un certain nombre de projets ouverts à l'ensemble du public puisque c'est aussi un lieu d'exposition, des expositions tout à fait intéressantes. Certaines seront d'ailleurs présentées dans le cadre du festival dont je vous dirai peut-être un mot à la fin de mes délibérations, le festival que nous lançons cette semaine. Un certain nombre d'entre vous ont déjà dû recevoir le livret de présentation dans leur casier. J'ai apporté également quelques exemplaires pour les élus de l'opposition puisque vous n'avez pas encore dû le voir, je vous les donnerai. Bétonsalon à cette occasion fera découvrir un certain nombre d'expositions, mais il y a également beaucoup de conférences qui sont organisées avec des publics très exigeants sur les questions de la création contemporaine.

M. LE MAIRE : Merci, Philippe MOINE.
DAC 178. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 37 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
MONSIEUR LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE.
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DAC 44 Subvention (950 000 €) et avenant à convention avec l'Association Parisienne pour l'Animation Culturelle et Sportive (APACS/Théâtre 13)
--

M. LE MAIRE : DAC 44, on revient au théâtre.

Philippe MOINE : C'est la subvention annuelle attribuée à l'APACS, l'association qui gère le Théâtre 13. Après une diminution de l'année dernière, mais qui avait été compensée par des soutiens spécifiques dans le cadre de la pandémie, on revient à une subvention de 950 000 € pour le Théâtre 13 avec pour particularité, vous savez qu'il gère deux salles, la salle de la rue Daviel et la salle de la rue du Chevaleret, deux salles qui ont pris un nouveau nom avec le changement de direction. Comme vous le savez, Colette NUCCI a dirigé ce théâtre pendant longtemps, a quitté le Théâtre 13 l'année dernière, elle a été remplacée par Lucas BONNIFAIT dont c'était la première saison cette année. Il y a

donc le Théâtre 13 Glacière rue Daviel et le Théâtre 13 Bibliothèque rue du Chevaleret avec une programmation qui est assez renouvelée par rapport à la période de Colette NUCCI. Il y a moins de théâtre de répertoire, moins de théâtre classique, mais davantage de créations plus récentes beaucoup tournées aussi vers des questions de société.

Il y a aussi une orientation du Théâtre 13 vers le soutien aux jeunes compagnies et donc il y a un certain nombre de festivals comme le festival Émergence et puis le festival du Jeune Metteur en Scène qui ont lieu dans ce théâtre, qui lui donnent sa spécificité.

J'attire votre attention que, dans le cadre du festival que l'on organise, vous aurez la possibilité ce mercredi, après-demain d'assister à la présentation de la saison prochaine avec une performance théâtrale, ça sera devant, sur l'esplanade qui est devant le théâtre 13 Glacière rue Daviel, devant Monoprix, cette petite esplanade. C'est mercredi entre dix-sept heures et dix-neuf heures avec une performance de Raouf Raïs qui est un artiste en résidence actuellement au Théâtre 13. C'est en accès direct, vous pouvez y aller sans réserver.

M. LE MAIRE : J'espère que cela sera l'occasion d'une belle première édition.

DAC 44. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité aussi.

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

MONSIEUR LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE.

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DAC 626 Subventions (15 000 €) à six associations au titre de l'action culturelle locale du 13^e arrondissement

M. LE MAIRE : DAC 626 cette fois-ci.

Philippe MOINE : C'est l'enveloppe Bloche, je ne sais pas si tout le monde est bien familiarisé, il faudra peut-être la rebaptiser un jour. L'enveloppe Bloche c'est une enveloppe qui est attribuée à chaque mairie d'arrondissement pour financer un certain nombre d'actions culturelles locales.

Chaque année on a une enveloppe de 15 000 € qui nous permet de financer un certain nombre d'associations ou de structures. En l'occurrence Difé Kako que vous connaissez bien dont nous soutenons en particulier le Mois Créole qui est un événement qui se déroule sur de nombreuses dates à l'automne en partie dans le 13^e arrondissement, ce sera à nouveau le cas cette année. 4 000 € pour Difé Kako.

La Compagnie théâtrale l'Embarcadère qui organise des spectacles de théâtre dans différents lieux, en l'occurrence cette année à la chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière avec du théâtre notamment à destination des patients et des soignants de l'hôpital, 2 500 €.

L'Orchestre Symphonique et Lyrique de Paris qui organise les dimanches musicaux, je pense que cela dit beaucoup à un certain nombre d'entre vous, dans différents lieux du 13^e notamment des églises, l'église Saint-Marcel, 2 500 €.

La compagnie les Petits Chantiers c'est la compagnie qui gère le Fil Rouge dont je parlais tout à l'heure, une petite galerie théâtrale qui est installée rue Wurtz à côté du Centre Mandapa, qui est extrêmement active. Je vous invite vraiment à aller voir les expositions, les petits concerts, les événements qui sont organisés par ce lieu, 2 500 €.

2 500 € également pour l'association au Cœur de la ville, la Clé des Chants qui regroupe trois chœurs, du gospel, un chœur de femmes et un chœur mixte, qui organise des concerts aussi de très grande qualité dans différents lieux du 13^e arrondissement.

Enfin 1 000 € pour une association que vous ne connaissez sûrement pas, l'association pour l'Estampe et l'Art Populaire qui permet de financer une action qui a eu lieu à l'occasion des portes ouvertes des Lézarts de la Bièvre. C'étaient des ateliers d'initiation à la gravure qui ont été organisés en plein air place de la

Commune par une graveuse du 13^e arrondissement, Magda MORACZEWSKA qui a son atelier allée Marc Chagall, qui a proposé cette initiative qui a remporté un grand succès. Beaucoup de jeunes enfants et d'adolescents se sont initiés à la gravure grâce à cela sur la place de la Commune, 1 000 €.

M. LE MAIRE : Alors on va poursuivre et on va voter cette délibération.
DAC 626. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 38 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DAC 194 Subventions d'équipement (668 830 €) et conventions avec la Fondation Cité internationale des Arts, les associations Paris-Audiovisuel, Maison Européenne de la Photographie, Bétonsalon, Glassbox

M. LE MAIRE : On passe à la DAC 194, on revient à Bétonsalon notamment.

Philippe MOINE : En l'occurrence c'est une subvention d'équipement exceptionnelle. Il s'agit d'une subvention de 9 000 € pour un projet de refonte du site Internet de Bétonsalon, subvention d'équipement exceptionnelle pour cet objet.

M. LE MAIRE : Merci.
DAC 194. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité aussi.

POUR : 38 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DAC 310 Subvention (56 000 €) à sept structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur adulte

M. LE MAIRE : DAC 310.

Philippe MOINE : La DAC 310 c'est la subvention annuelle attribuée au Centre de Musique Médiévale de Paris qui a beaucoup souffert pendant le COVID puisque beaucoup d'activités ont été à l'arrêt. Vous savez que c'est une association qui a son siège rue Bobillot qui a une activité qui la rend seule dans son genre à Paris puisqu'il s'agit d'initier aux musiques anciennes plus que les musiques seulement médiévales. Il y a un certain nombre d'ateliers qui sont organisés à la fois de chant, mais également de pratiques d'instruments avec notamment le luth, la vielle, les percussions diverses et variées. C'est une association de très grande qualité qui se produit à travers des ensembles plus professionnels, mais qui est soutenue ici pour ses ateliers à destination de publics amateurs. 10 000 € de subvention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vais la faire voter.
DAC 310. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DEVE 46 Dénomination Jardin du Moulin de la Pointe-Paul Quilès attribuée à l'espace vert situé 22, boulevard Kellermann (13^e)

M. LE MAIRE : Nous passons aux dénominations, une première dénomination, ensuite on en aura d'autres concernant des vœux. On passe à celle du Jardin Moulin de la Pointe que l'on souhaite dénommer également Paul Quilès.

Philippe MOINE : Il s'agit de délibérations et de vœux qui devaient être présentés par Alexandre COURBAN qui ne pouvait pas être présent avec nous ce soir. D'abord cette délibération qui me tient tout à fait à cœur ainsi qu'à beaucoup d'entre vous puisqu'il s'agit de l'attribution du nom de Paul Quilès au Jardin du Moulin de la Pointe. Cela fait suite à un vœu que l'on avait déjà adopté ici au mois de mars. Selon la procédure habituelle, la DEVE puisqu'il s'agit d'un jardin, nous présente cette délibération. On est au lendemain du second tour des législatives, il faut rappeler que Paul Quilès a été élu député du 13^e arrondissement à plusieurs reprises, une première fois en 1978 puis en 1981 puis en 1986, cette fois à la proportionnelle puis en 1988. Ensuite, il a quitté le 13^e arrondissement pour le Tarn, pour les terres de Jean Jaurès. Par ailleurs, il a mené la campagne municipale en 1983, en 1989. Il a donc été élu du 13^e, conseiller de Paris très attaché à notre arrondissement.

Au-delà des différentes sensibilités politiques, je pense que tout le monde reconnaît à Paul Quilès une stature, une rigueur morale qui ont fait que beaucoup ont considéré que cet hommage était parfaitement légitime. Comme on l'avait précisé aussi, l'avantage du Jardin de la Pointe c'est qu'il est au pied de la Tour Chambord où Paul Quilès a vécu un certain nombre d'années.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Non, il n'a pas vécu à Chambord, il a vécu Tour Chambord, ce n'est pas tout à fait la même chose. Madame ESTIENNE.

Mireille ESTIENNE : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais juste savoir pourquoi on avait le droit de lui donner le nom de Monsieur Quilès alors qu'il n'est pas mort depuis plus de cinq ans et que certaines rues on attend plus de cinq ans ou certaines places plus de cinq ans pour leur donner le nom.

Philippe MOINE : C'est vrai qu'il est clairement précisé dans cette délibération qui nous est proposée de déroger à la délibération du Conseil municipal en date de 1932 en vertu de laquelle on ne peut pas donner un nom moins de cinq ans après, mais il y a déjà eu plusieurs dérogations de fait, il y en a eu plusieurs. Je pense pour Jacques Chirac, Claude Goasguen. Il y a eu plusieurs dérogations, Madame, c'est vrai sans doute en fonction de l'implication. Il y a eu des dérogations, notamment Jacques Chirac, Claude Goasguen. Ici c'est le cas pour Paul Quilès, mais effectivement indépendamment des familles politiques auxquelles appartenaient les personnalités que je viens de citer.

M. LE MAIRE : Merci après cette mise au point.

DEVE 46. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité apparemment si je ne me trompe pas.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022 DAC 377 Subventions (22 000€) à huit associations historiques et conventions avec sept d'entre elles

M. LE MAIRE : On passe à la DAC 377, toujours Philippe MOINE en lieu et place d'Alexandre CORBAN.

Philippe MOINE : Il s'agit de la subvention annuelle à la Société d'Histoire et d'Archéologie du 13^e dirigée par la très dynamique Maud Sirois-Belle. C'est vrai que c'est une association qui est extrêmement active dans le 13^e, je suis toujours très admiratif du travail qui est fait. C'est une association qui s'est développée, il y a à peu près cent-cinquante membres actifs qui participent régulièrement aux conférences sur différents thèmes, il y a des visites qui sont organisées à la fois dans le 13^e et dans d'autres lieux qui peuvent être liés à l'histoire de notre arrondissement, des hommages qui ont pu être rendus dernièrement à Frédéric Passy, le premier prix Nobel de la Paix, on en avait parlé ici même au Conseil d'arrondissement. Il y a également l'édition chaque année d'une brochure de grande qualité, toujours très bien rédigée, très bien présentée, des expositions qui sont présentées également très intéressantes sur Auguste Lançon par exemple il y a peu. Il nous est donc proposé de renouveler cette subvention de 3 000 € à la SHA 13.

M. LE MAIRE : Je me joins également aux propos de Philippe MOINE sur la SHA. Je fais voter cette délibération.

DAC 377. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux vœux, j'en profite pour donner quelques éléments d'explication. On vous a déposé un vœu sur table parce qu'il y avait des propositions d'amendements et comme il y avait plusieurs amendements cela nous semblait plus lisible pour toutes et tous de vous le donner.

On vous a déposé aussi un deuxième vœu sur table, là aussi je voulais avoir votre accord préalable, notamment celui de l'opposition parce que je souhaitais déposer sur table un vœu pour une dénomination « Miss.Tic ». Je sais d'ailleurs qu'il y a d'autres arrondissements qui vont en déposer un, on verra ensuite qui hérite de la dénomination, mais au regard de son décès récent, on dérogera sans doute aussi aux cinq ans. Je pensais que c'était bien de lui rendre hommage d'une manière ou d'une autre, je ne sais pas si cela sera une école, une rue, un lieu, peu importe, mais elle a marqué beaucoup le 13^e, pas que le 13^e puisqu'il y a d'autres arrondissements qui le font aussi. Plutôt que de le déposer directement au Conseil de Paris, je trouvais cela plutôt sympathique au moins de vous en donner une version et peut-être aussi l'adopter à notre Conseil si vous en étiez d'accord. Comme j'ai le droit fondamentalement de le faire, vous l'acceptez ? Parfait, on va le présenter et on va le faire voter.

V13 2022 25 Vœu relatif à la mémoire de Paulin Enfert (1853-1922) présenté par Jérôme Coumet, Alexandre Courban et les élus de la majorité

M. LE MAIRE : Vous verrez que c'est très œcuménique sur les vœux qui sont présentés, on commence par un vœu relatif à la mémoire de Paulin Enfert et Philippe MOINE le présente.

Philippe MOINE : Il s'agit de rendre hommage à Paulin Enfert à l'occasion du centième anniversaire de sa mort. Paulin Enfert est né dans la Nièvre en 1853, mort dans le 13^e arrondissement en 1922. Il a beaucoup marqué l'histoire du 13^e arrondissement. Il est aussi très représentatif de ce que l'on pourrait appeler le catholicisme social qui s'est développé fortement sous la III^e République puisqu'en l'occurrence Paulin Enfert s'est beaucoup investi dans différentes œuvres caritatives dans l'arrondissement. Il a été à l'origine de la création d'un certain nombre de patronages, notamment le patronage Saint-Joseph installé rue

Bobillot, le patronage de l'église Saint-Hippolyte, avenue de Choisy. Il a joué un rôle très important en lien avec le patronage de la rue Bobillot dans la construction de l'église Sainte-Anne de la Butte-aux-Cailles à la Belle Époque, une des églises les plus remarquables de notre arrondissement et puis il est surtout connu pour son rôle dans la création de La Mie de Pain en 1891 qui témoignait justement de son engagement auprès des populations défavorisées du 13^e. Il faut se rappeler évidemment qu'à l'époque le 13^e arrondissement était un arrondissement particulièrement défavorisé avec une très forte population ouvrière, l'absence de protection sociale et donc la nécessité d'organiser un certain nombre d'actions pour venir en soutien à ces populations. Il y a donc une forte dimension religieuse puisque de fait une bonne partie de son action consistait aussi à catéchiser les jeunes enfants des catégories populaires de l'arrondissement. Il est donc proposé à travers ce vœu d'apposer une plaque à la mémoire de Paulin Enfert sur la façade du 61, avenue d'Italie où il a résidé.

M. LE MAIRE : Et son procès en béatification a été initié, mais cela prend plusieurs années. Je ne sais pas quand on saura le résultat. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je le fais directement voter. On est toutes et tous d'accord ?

Vœu 25. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

V13 2022 26 Vœu relatif à la mémoire de Lucienne Daniel, épouse Miltsztayn (1914-2011) « Juste parmi les Nations » déposé par Jérôme Coumet, Alexandre Courban et les élus de la majorité municipale

M. LE MAIRE : Nous passons au vœu 26 cette fois-ci pour honorer d'une « Juste parmi les Nations ».

Philippe MOINE : Il s'agit d'honorer la mémoire Lucienne Daniel reconnue « Juste parmi les Nations » par le mémorial Yad Vashem en 2014. En l'occurrence Lucienne Daniel était une blanchisseuse installée dans le 13^e arrondissement au 16, rue du Moulin des Prés. Elle a permis de sauver de la déportation une partie d'une famille juive installée dans le 13^e arrondissement, la famille Miltsztayn, une famille de juifs étrangers qui a d'abord été ciblée par la rafle dite du « billet vert » en mai 1941 en référence aux convocations qui avaient été envoyées à des juifs étrangers qui ensuite ont été arrêtés et internés dans les camps du Loiret, notamment à Pithiviers et Beaune-la-Rolande. En l'occurrence, Lucienne Daniel a permis à un jeune homme dont elle s'était éprise, Marcel Miltsztayn, de s'échapper après avoir été arrêté à l'occasion de cette rafle du « billet vert ». Par la suite, elle a caché l'ensemble de la famille de Marcel Miltsztayn dans sa blanchisserie, notamment au moment de la rafle du Vel' d'Hiv'. Ensuite, la famille s'est séparée, une partie est partie pour les Ardennes en pensant échapper plus sûrement à un certain nombre de risques néanmoins une partie de sa famille a été arrêtée dans les Ardennes lors d'une rafle en 1944. Lucienne Daniel qui a fait preuve d'un grand courage est allée chercher ceux qui n'avaient pas été arrêtés pour les cacher jusqu'à la fin de la guerre dans sa blanchisserie rue du Moulin des Prés. Au lendemain de la guerre, elle a épousé Marcel Miltsztayn en 1949. C'est leur fille, Mireille Miltsztayn, qui s'est battue pour obtenir la reconnaissance du titre « Juste parmi les nations » par Yad Vashem. Il nous est donc proposé de rendre hommage à cette femme, Lucienne Daniel, en apposant une plaque au 16, rue du Moulin des Prés, là où était installée sa blanchisserie, où serait précisé « Lucienne Daniel épouse Miltsztayn, Juste parmi les nations ».

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Philippe MOINE. Y a-t-il des demandes d'intervention ? J'imagine que l'on va voter ce vœu à l'unanimité

Vœu 26. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

V 13 2022 27 Vœu relatif à un hommage à Jean de Bueil (1406-1478) déposé par Jérôme Coumet, Alexandre Courban et les élus de la majorité municipale

M. LE MAIRE : Cette fois-ci à Jean de Bueil. Comme il est du XV^e siècle, j'imagine qu'il s'agit de la prononciation du XV^e siècle, mais il n'y aura personne pour me démentir, je peux vous l'assurer. Il s'agit en fait d'une demande formulée par le conseil de quartier pour continuer l'histoire des dénominations liées à Jeanne d'Arc dans le quartier qui porte son nom. Philippe MOINE a la parole.

Philippe MOINE : Je n'en rajouterai pas beaucoup plus. Effectivement, Jean de Bueil est reconnu comme l'un des principaux compagnons d'armes de Jeanne d'Arc au début du XV^e siècle. Jean de Bueil a notamment bataillé dans la vallée de la Loire, il est lui-même originaire de cette région. Il y a eu un certain nombre de batailles célèbres dans la vallée de la Loire, à Beaugency notamment à laquelle il a pris part. Il est lui-même comte de Sancerre ce qui lui donne un certain lustre. Du fait de son engagement aux côtés de Jeanne d'Arc dans le cadre de la guerre de Cent Ans, il a été surnommé le « Fléau des Anglais », là aussi cela lui donne un certain charme. Il est l'auteur d'un livre, « le Jouvencel », j'aime bien le titre également, où il relate ses propres expériences à la fin de la guerre de Cent Ans.

Il nous est proposé effectivement d'attribuer son nom sur proposition du conseil de quartier, le nom de Jean de Bueil, de ce « Jouvencel », au carrefour des rues de Xaintraillles, Domrémy et Dunois pour parfaire le tableau.

M. LE MAIRE : Lui est mort depuis plus de cinq-cents ans, donc cela devrait vous convenir. Si vous en êtes d'accord pour satisfaire ce souhait du conseil de quartier, on va voter ce vœu et le présenter ensuite à la Ville de Paris.

Vœu 27. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

V13 2022 28 Vœu relatif à la reprise en régie du centre de santé de la Croix-Rouge des Olympiades déposé par Jean-Noël AQUA et les élu(e)s du groupe Communiste et Citoyen

M. LE MAIRE : On va passer aux derniers vœux qui vont tous les deux être rapportés par Jean-Noël AQUA. On commence par l'avenir du centre de santé de la Croix-Rouge des Olympiades.

Jean-Noël AQUA : Merci, Monsieur le Maire. C'est un sujet dont nous avons déjà parlé ici dans ce Conseil d'arrondissement, l'avenir de ce centre de santé de la Croix-Rouge des Olympiades. C'est un centre qui accueille des publics fragiles, dans les chiffres c'est 14 % de sa patientèle qui est en CMU, AME ou ALD donc nous y sommes attachés pour ces raisons, mais pour d'autres raisons. C'est aussi un centre qui est conventionné en secteur 1 et nous savons que nous en avons besoin, il y a un gros problème d'offre de secteur 1 sur Paris.

Vous le savez, la Croix-Rouge voulait le vendre au groupe Ramsay pour lequel nous avons plus que des incertitudes, pour être gentil, sur les objectifs en termes de patientèle visée et aussi en matière de traitement

des salariés et notamment les syndicats. Je ne sais plus si c'était en conseil de surveillance ou autre, ils s'étaient opposés clairement à la reprise par le groupe Ramsay.

Je crois que nous partageons tous la volonté de maintenir une offre de secteur 1 sur le secteur et sur ce centre en particulier. Nous demandons par notre vœu d'acter cette chose-là, d'acter le fait de travailler auprès de la Croix-Rouge à la reprise par la Ville de différentes possibilités en termes techniques, mais en tout cas d'assurer la pérennité d'un centre de santé de secteur 1 à cet endroit-là dans une vision non lucrative bien sûr.

Comme vous le savez aussi, cela fait longtemps que nous demandons la création de centres de santé, cela faisait partie d'engagements que nous avons pris auprès des électeurs lors de la dernière campagne municipale. Il nous semble important d'avancer concrètement sur ce sujet-là et il nous semble que c'est possible de le faire de façon, je ne vais pas dire immédiate, mais en tout cas relativement facile sans se lancer sur des plans sur plusieurs années qui verraient au mieux le jour dans plusieurs mandatures.

Après discussion, je pense que nous pouvons nous mettre d'accord sur le fait d'explorer différentes pistes, évidemment la piste du centre de santé municipal qui est la piste que nous nous privilégions très clairement et sur laquelle nous pousserons, mais aussi de laisser ouvertes d'autres pistes, notamment évidemment dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et en particulier d'une reprise en SCIC qui est un modèle qui a commencé visiblement à faire ses preuves et sur lequel nous voulons bien discuter.

En revanche, un point sur lequel nous sommes sensibles, si j'annonce la couleur, je tue le suspense, même si nous avons une préférence sur le mode de gestion, il nous semble important que l'on avance relativement rapidement et que l'on ne relance pas la chose ad vitam aeternam en tout cas, que l'on puisse voir ce projet aboutir avant la fin très clairement de cette mandature.

On pourrait et c'est l'objet du vœu, se fixer comme objectif d'aboutir sur une sorte de choix plutôt définitif d'ici la fin de l'année, avant la fin de l'année en tout cas, pour que l'on puisse savoir où l'on va parce que les années vont vite passer et on ne voudrait pas se retrouver très rapidement dans la fin de mandat où on ne pourrait pas avancer.

M. LE MAIRE : Merci. Wilfried BETOURNE pour répondre.

Wilfried BETOURNE : Je vais être bref. C'est vrai que l'on a reformulé la proposition de vœu des communistes qui avait été initialement déposée pour pouvoir justement permettre d'élargir le champ des possibilités tout en assurant effectivement la volonté de la Ville de conserver ce centre de santé sur ce secteur, sur ce territoire qui en a énormément besoin. Ce centre de santé répond à une offre notamment auprès des publics en situation de handicap, auprès des personnes précaires, qu'il est indispensable de maintenir sur ce secteur.

Je pense effectivement et c'est aussi le sens du vœu que vous avez déposé et le sens du vœu que l'on dépose ensemble maintenant de faire en sorte que ce ne soit pas le privé lucratif qui récupère la gestion d'un centre de santé dans ce secteur.

Cela étant dit, le centre de santé est actuellement géré par la Croix-Rouge qui est un opérateur privé donc on va en tant que Ville de Paris poser les choses. Je sais que Anne SOURYS est derrière moi, elle le fera avec force, je n'en doute pas. C'est un opérateur privé, la marge de négociation avec cet opérateur privé est assez faible, mais nous allons entamer le rapport de force.

Pour la petite histoire, l'information sur la cession envisagée des centres ne nous est pas parvenue par la Croix-Rouge, mais nous est parvenue par les salariés de la Croix-Rouge ce qui de fait est déjà un problème en soi et avait fait l'objet d'un premier vœu que l'on a d'ailleurs voté à l'unanimité dans ce Conseil et au Conseil de Paris ensuite. On est vigilants sur cette situation. On ouvre tous les champs possibles pour la reprise, que ce soit en régie municipale ou que ce soit par des opérateurs privés non lucratifs ou par des acteurs de l'économie sociale et solidaire ou des réflexions sur les SCIC. Il n'y a pas de problème là-dessus, nous soutenons ce vœu avec tout cet éventail de possibilités. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Wilfried BETOURNE a parfaitement dit les choses. Je n'avais pas vu qu'il y avait une main levée. Allez-y, Monsieur PENG.

Chang Hua PENG : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, je voudrais tout simplement exprimer ma préférence sur le premier vœu qui a le mérite d'être clair, concis, précis. Je voterai tout de même la proposition sur table qui a été faite avec cette vigilance accrue sur cette deadline de début novembre de cette année. Je serai particulièrement vigilant effectivement et me réjouis qu'il y ait cette deadline en novembre de cette année. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur PENG. Je voulais ajouter en deux mots que je ne comprends pas bien l'attitude de la Croix-Rouge sur ce dossier, c'est le moins que l'on puisse dire. Il y a ce qu'a dit Wilfried BETOURNE dans des rapports que l'on peut avoir, municipalité et institution de ce type, avec qui nous avons quand même beaucoup de dossiers à gérer normalement ensemble : la crèche de la Croix-Rouge rue Vandrezanne par exemple sur laquelle d'ailleurs nous avons peu de nouvelles, c'est une opération très complexe aussi, je soulignerai leur action quand il s'agissait de transformer Lazare Ponticelli puis ce dossier, cela commence à faire beaucoup.

Là, ce qui m'inquiète, c'est que nous n'avons aucune transparence sur l'état de ces centres de santé, où ils en sont, comment évolue la patientèle, est-ce qu'ils sont en baisse d'activité ou pas, quels sont les rapports financiers. Le fait que le groupe Ramsay ait accepté dans un premier temps, parce que l'on a négocié avec Ramsay aussi, de nous associer à la gouvernance, de faire gérer les centres par une association et après qu'ils soient partis en courant après avoir ouvert les livres de comptes, ce n'est pas forcément de bon augure pour la suite des événements.

Je manifestais simplement mon inquiétude à ce sujet en espérant effectivement que l'on arrive à accompagner l'évolution de la situation pour éviter le naufrage. On va voter le vœu que vous avez eu sur table, je vais le soumettre à notre Conseil d'arrondissement.

Vœu 28. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 VOIX (1 ÉLUE DU GROUPE 13 UDC (MME ESTIENNE))

LE PROJET MODIFIÉ EST DISTRIBUÉ EN SÉANCE.

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

V 13 2022 29 Vœu relatif aux moyens humains dans les écoles, déposé par Jean-Noël Aqua et les élu(e)s du groupe Communiste et Citoyen
--

M. LE MAIRE : Il y avait un deuxième vœu déposé Jean-Noël AQUA. Je te laisse la parole.

Jean-Noël AQUA : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, ce deuxième vœu fait référence à l'école Perret qui a subi cette année en tout cas un climat scolaire, on va dire, dégradé. Il y a de nombreuses raisons. Il faut insister sur la raison principale qui est quand même la gestion par l'État de l'Éducation nationale qui a été marquée d'austérité. Certes nous avons tourné la page Blanquer et Anne-Christine Lang et on peut s'en réjouir, c'est d'actualité donc je ne le ferai pas sur les prochains. C'est quand même une page qui a été marquée, notamment sur cette école, par des professeurs qui ne sont pas remplacés, des AESH qui ne sont pas présents alors que plusieurs - en tout cas au-delà de la moyenne on va dire - des enfants étaient présents avec une reconnaissance MDPH, avec une nécessité d'encadrement lourd. Le désengagement de l'État, ce sont des chiffres mais ce sont aussi des situations concrètes.

Ces situations concrètes, c'est ce qu'a vécu cette année notamment et en particulier, je pense, cette école ; visiblement le signal d'alarme a été tiré par les parents, par les organisations syndicales voire d'autres intervenants sur un climat scolaire qui s'est dégradé avec des violences qui sont au-delà d'un tirage de cheveux, on ne parle pas de cela, un climat qui n'est pas serein et qui ne permettait pas à des enfants

d'apprendre dans de bonnes conditions et qui malheureusement a fait qu'un certain nombre de parents ont pu vouloir s'éloigner de l'école.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il faut évidemment déjà, un, en parler, mettre un coup de projecteur, que la Ville interpelle et écrive au rectorat notamment pour mettre la pression. L'année scolaire vient à terme ; mais pour la rentrée parce que cela se prépare maintenant en fait évidemment, pour que le nombre d'AESH soit enfin à la hauteur des besoins des gamins.

Que l'on fasse aussi un coup de projecteur, mais on sait très bien que c'est dans toutes les écoles, mais en particulier dans celle-là, que les remplaçants soient nommés, donc qu'il y ait une brigade de remplaçants. Là aussi ce sont des chiffres qui peuvent paraître très froids quand on parle des tableaux, mais le manque de remplaçants cela se traduit notamment dans ce genre d'école après concrètement pour les enfants et pour les profs.

Le retour des profs sur leur mal-être au travail, excusez-moi, je n'en ai pas parlé, le mal-être au travail des profs est aussi fort et n'est pas plus acceptable.

Par ailleurs, nous plaçons pour que la Ville aussi joue un rôle, évidemment ce n'est pas du tout la Ville qui est la principale responsable de tout ce dont je viens de parler, mais on peut agir en tout cas, notamment les ATSEM puisque quand on a des difficultés, avoir une ATSEM ou pas en plus cela peut aider. Il y a une question sur des mi-temps qui vont être remplacés, mais je pense qu'Emmanuel en parlera, des temps partiels, etc.

Nous plaçons en tout cas pour que l'on puisse exceptionnellement puisque Paris, je le redis aussi, Paris est une ville exemplaire en présence des ATSEM en termes de moyenne, du nombre d'ATSEM par rapport au nombre d'enfants par rapport aux autres collectivités territoriales, mais là, vu le climat scolaire nous plaçons pour qu'il y ait un ATSEM par classe à la rentrée en fonction des besoins. Peut-être que tu liras la phrase amendée, mais en tout cas nous plaçons pour qu'il y ait exceptionnellement une règle qui soit un peu dérogée. La règle c'est un ATSEM qui est égal au nombre de classes moins un et nous proposons que ce soit le nombre de classes tout court. On parle d'un poste sur dix, on ne va pas défriser non plus en nombre de postes, mais cela permettrait d'avancer.

M. LE MAIRE : Oui, enfin s'il y a des règles c'est pour les faire respecter aussi. Emmanuel COBLENCE pour répondre.

Emmanuel COBLENCE : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je remercie Jean-Noël AQUA d'avoir déposé ce vœu qui me paraît évidemment aller dans le bon sens. L'école maternelle Perret c'est une école que l'on suit très particulièrement depuis maintenant de longs mois sur laquelle effectivement on a eu des remontées et des demandes d'intervention et de vigilance. Jean-Noël a parfaitement résumé la situation. Je voudrais préciser pour que tout le monde ait bien ces éléments en tête, la maternelle Perret c'est la plus grosse école maternelle du 13^e arrondissement, ce qui aussi rajoute à sa spécificité d'une certaine manière. C'est aussi une école pour laquelle le secteur abrite un certain nombre d'hôtels sociaux dans lesquels habitent des familles qui ont parfois des trajectoires de vie difficiles et cabossées.

Tout cela évidemment pèse sur le comportement des enfants, leur scolarisation et in fine sur le climat scolaire. J'étais encore cet après-midi avec la communauté scolaire de l'école Perret dans le cadre de leur conseil d'école. J'ai pu très longuement échanger à la fois avec la directrice, les enseignants, les animateurs périscolaires, bien sûr les parents d'élèves. Je souhaite rappeler que l'on travaille dans plusieurs directions pour essayer de rétablir le climat scolaire de cette école.

La première direction c'est une resectorisation d'un certain nombre de ces adresses pour pouvoir mieux répartir les enfants sur l'ensemble des écoles du quartier et pas seulement sur la maternelle de secteur Perret. On fera aussi la même chose sur l'élémentaire 103, rue de Choisy qui est dans la même situation. La deuxième direction, et je pense que le vœu va dans le bon sens de ce point de vue-là, c'est aussi de travailler sur des personnels côté Ville qui soient au rendez-vous donc une vigilance tout à fait accrue et des personnels de renfort, en particulier des agents d'entretien qui rendent des services énormes et qui contribuent eux aussi au climat scolaire. Ils ont donc été renforcés dès les dernières semaines.

Effectivement, comme le suggère le vœu, une interpellation extrêmement claire du rectorat sur la situation spécifique de cette école et donc des moyens qui doivent être garantis. On propose un léger amendement sur la dernière phrase du vœu qui du coup est formulé de la manière suivante : « la mairie de Paris affecte exceptionnellement dix postes d'ATSEM à l'école Perret en septembre 2022 si besoin et en fonction de la situation qui sera effectivement constatée à la rentrée ». Effectivement, on sera très vigilants et on évaluera au cas par cas ces besoins pour calibrer au plus près le nombre de postes d'ATSEM. Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter ce vœu.

M. LE MAIRE : Voilà, avec la mention indiquée. Monsieur PENG.

Chang Hua PENG : Merci, Monsieur le Maire. Je m'abstiendrai sur ce vœu dans la mesure où effectivement je pense que sur les moyens les dix postes ATSEM, même avec les réserves que vous avez émises, je ne suis pas convaincu que l'on puisse affecter dix personnes à l'école Auguste Perret même malgré les difficultés bien évidemment qui ont été soulevées et qui sont bien évidemment préoccupantes. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. On va faire voter ce vœu ainsi amendé.

Vœu 29. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Une abstention. C'est bien noté.

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 VOIX (1 NON INSCRIT (M. PENG))

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

V 13 2022 30 Vœu relatif à la mémoire de Radhia Novat dite « Miss.Tic » (1956-2022) présenté en séance par Jérôme Coumet

M. LE MAIRE : Après vous l'avoir proposé, je comptais simplement vous le présenter. En quelques mots, vous connaissez toutes et tous l'artiste « Miss.Tic », cela fait partie des précurseurs de la scène Street Art - on va le dire comme cela - au moment d'ailleurs où cela ne s'appelait pas Street Art, avec des artistes urbains qui avaient commencé à investir les murs de Paris comme Jérôme Mesnager, Nemo, d'autres, avec des œuvres poétiques.

Évidemment, « Miss.Tic » est connue pour ses sentences qui sont très philosophiques et poétiques et aussi revendicatives et féministes. Elle était engagée sur pas mal de choses, mais c'était toujours très bien formulé, accompagné d'un dessin qui était souvent une sorte d'autoportrait, en tout cas d'une vision magnifiée des femmes.

Elle avait d'abord un atelier logement à la porte d'Italie que j'avais eu l'occasion de fréquenter depuis longtemps et ensuite elle avait un lieu de stockage et de production pas loin de la place d'Italie. Je m'étais rapproché d'elle parce qu'elle avait eu à faire face à une fuite d'eau, bref on l'avait un peu aidée, mais ce n'est pas là le plus important.

Pour toutes ces raisons, et parce qu'elle a marqué le 13^e au propre comme au figuré, je souhaitais proposer qu'une dénomination « Miss.Tic » soit recherchée dans le 13^e. Maintenant il y a une possibilité dans les écoles. Ce serait bien en tout cas de faire en sorte que sa mémoire s'incarne dans notre 13^e arrondissement.

Si j'ai bien compris, c'est pour cela que j'étais prudent tout à l'heure, il y a d'autres arrondissements qui sont en train de déposer des vœux, je n'ai pas eu la liste totale. On verra bien, il ne s'agit pas de faire une course à l'échalote. « Miss.Tic » est intervenue dans le 11^e, dans le 20^e dans un premier temps avant, beaucoup dans le 13^e puisqu'elle y a habité longtemps. Je crois que sa dernière habitation c'était dans le 5^e. mais je me trompe peut-être. Écoutez, on verra, l'essentiel c'est de faire en sorte que sa mémoire soit gardée et l'on verra aussi comment on peut essayer de pérenniser un certain nombre de ses interventions sur les murs de la Ville, ce qui n'est jamais évident. Oui, Morgane.

Morgane LACOMBE : Je voulais juste dire que nous aussi on était extrêmement favorables à ce vœu évidemment qui propose de rendre hommage à « Miss.Tic », tu l'as dit, artiste et poète d'art urbain connue pour ses œuvres féministes au pochoir depuis les années quatre-vingt.

J'ai une pensée particulière pour toutes celles et ceux qui ont eu la chance de grandir dans le 13^e dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, période durant laquelle Miss.Tic était une véritable héroïne pour les jeunes collégiens de l'arrondissement. Elle a vraiment été une source d'inspiration, elle est toujours une source d'inspiration, mais elle a été une source d'inspiration incroyable pour les collégiennes et les collégiens de cette époque. Elle a fait souffler un vent de liberté, notamment sur les représentations féminines dans l'espace public. Cela serait vraiment un honneur si on pouvait la voir dans le 13^e ou du moins lui rendre hommage à notre manière, si cela ne se fait pas dans le 13^e.

M. LE MAIRE : Merci. C'est exactement le but recherché. Je vais tout de suite le soumettre à vos voix. Vœu 27. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

M. LE MAIRE : Cette fois-ci bon appétit pour de vrai.